

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 168

24 janvier 2006

SOMMAIRE

A & AHDP S.A., Luxembourg	8050	Kergal S.A.H., Luxembourg	8061
A.S. Adventure Luxembourg S.A., Howald	8064	KJM, S.à r.l., Rodange	8055
Actech S.A., Pétange	8050	Lorentzen & Stemoco & Sobelnord S.A., Luxem- bourg	8060
Alpha Management Company S.A., Luxembourg .	8044	Lux Alliance S.A.	8063
Aubépines, S.à r.l., Luxembourg	8021	MeesPierson Intertrust Financial Engineering S.A., Luxembourg	8021
Broker Holding S.A., Luxembourg	8056	Mimmo, S.à r.l., Howald	8058
Broker Holding S.A., Luxembourg	8056	Mimmo, S.à r.l., Howald	8058
BSI Art Collection S.A., Luxembourg	8060	Mimmo, S.à r.l., Howald	8058
Cola 2 S.A., Luxembourg	8063	N.V. Dolime Holding Investments S.A., Luxem- bourg	8055
Construmat S.A., Steinfort	8056	N.V. Dolime Holding Investments S.A., Luxem- bourg	8055
Corniche Finance S.A., Luxembourg	8059	Nexus Medical Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	8022
Corniche Finance S.A., Luxembourg	8059	Nexus Medical Partners II S.C.A., Sicar, Luxem- bourg	8028
D3 S.A., Luxembourg	8046	Office City S.A., Luxembourg	8052
Dexia Life	8044	Office City S.A., Luxembourg	8052
Euro Partner Invest S.A., Senningerberg	8057	Outlaw Music, S.à r.l., Luxembourg	8027
European Network Fund, Sicav, Luxembourg	8018	P.B. & T. Automation S.A., Luxembourg	8059
Fashion One Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	8043	RM Properties 2 S.C.A., Luxembourg	8043
Fortunalux S.A., Luxembourg	8061	Schaeffer Engineering Enterprises Holding S.A. .	8062
G.B. S.A., Luxembourg	8052	Sicav Alcyon, Luxembourg	8057
Gallina S.A., Luxembourg	8047	Spectra Products S.A., Buschdorf.	8058
Geoconseils S.A., Capellen	8062	SVMO, Société de Vente de Machines Outils S.A., Luxembourg	8064
Gig's Bike Planet, S.à r.l., Dudelange	8053	Swisscanto (LU) Sicav II Management Company S.A., Luxembourg	8018
GK & Partners, S.à r.l., Godbrange	8062	Symbionics, S.à r.l., Luxembourg	8022
GPI Invest S.C.A., Luxembourg	8056	Timaru S.A.H., Luxembourg	8064
HCEPP II Luxembourg Master, S.à r.l., Luxem- bourg	8060	Trhabolux, S.à r.l., Ehlerange	8057
Helbe S.A., Luxembourg	8055	Uhr S.A., Luxembourg	8052
Hiva Holding S.A., Luxembourg	8064	Uhr S.A., Luxembourg	8052
Hood S.A., Luxembourg	8051	Usines Roboto, S.à r.l., Junglinster	8056
HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxem- bourg	8047	WPP Luxembourg Gamma Five, S.à r.l., Luxem- bourg	8051
HSBC Institutional Client Funds Sicav, Luxem- bourg	8047	WPP Luxembourg Gamma Four, S.à r.l., Luxem- bourg	8054
I.V. Ory Holding S.A., Luxembourg	8054	WPP Luxembourg Gamma Three, S.à r.l., Luxem- bourg	8051
International Chemical Investments, S.à r.l., Lu- xembourg	8046		
Investissements Minéraux et Financiers S.A.H., Luxembourg	8027		
Jemeppe Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	8062		
Jemeppe Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	8063		
Kergal S.A.H., Luxembourg	8060		
Kergal S.A.H., Luxembourg	8061		
Kergal S.A.H., Luxembourg	8061		

EUROPEAN NETWORK FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward Steichen.
H. R. Luxemburg B 83.289.

*Auszug aus den Beschlüssen der Sitzung des Verwaltungsrates des
EUROPEAN NETWORK FUND (die «Gesellschaft») vom 5. Dezember 2005*

Der Verwaltungsrat hat auf seiner Sitzung am 5. Dezember 2005 folgendes beschlossen:

1. Es wird zur Kenntnis genommen, dass Herr Friedrich Schmitz mit Wirkung zum 31. Dezember 2005 sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates niederlegt.

2. Es wird auf der Grundlage von Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft beschlossen, mit Wirkung zum 1. Januar 2006 Herrn Volker Kurr, geboren am 27. April 1965 in Erlangen, Deutschland, wohnhaft Melemstrasse 16, 60322 Frankfurt am Main, Deutschland, bis zur nächsten Generalversammlung der Anteilseigner zum Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat zum 1. Januar 2006 wie folgt zusammen:

- Herr Volker Kurr,
- Herr Hans-Jürgen Löckener,
- Herr Claus Weltermann, und
- Herr Wolfram Gerdes.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Dezember 2006.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004298.3/267/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

SWISSCANTO (LU) SICAV II MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxemburg, 1, place de Metz.
H. R. Luxemburg B 113.207.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1) SWISSCANTO HOLDING AG, mit Sitz in CH-3000 Bern 25, Nordring 4, Firmenr. CH-035.3.000.585-3/, hier vertreten durch Herrn Hagen Reinsberg, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Bern, am 22. Dezember 2005.

2) SWISSCANTO FONDSLEITUNG AG, mit Sitz in CH-3000 Bern 25, Nordring 4, Firmenr. CH-035.3.000.548-2/, hier vertreten durch Herrn Hagen Reinsberg, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Bern, am 22. Dezember 2005.

Die Vollmachten, welche durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigefügt bleiben, um mit ihr den Formalitäten der Registrierung unterworfen zu werden.

Diese Erschienenen, handelnd wie erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

I. Name - Sitz - Zweck und Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen Swisscanto (LU) SICAV II MANAGEMENT COMPANY S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Sollten politische Umstände oder höhere Gewalt die Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern oder zu behindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in Luxemburger und ausländischen Gesellschaften und insbesondere die Beteiligung in SWISSCANTO (LU) SICAV II, einer Investmentgesellschaft luxemburgischen Rechts mit variablem Kapital und deren Verwaltung. Die Gesellschaft kann im Zusammenhang mit dem Anlageportfolio, als Berater und Verwalter von SWISSCANTO (LU) SICAV II handeln, kann derartige Dienstleistungen aber nicht für andere Gesellschaften erbringen.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen ergreifen und sonstigen Geschäfte betreiben, die unmittelbar oder mittelbar zur Erreichung ihrer Zwecke erforderlich sind, dies jedoch innerhalb der Grenzen des Luxemburger Gesetzes vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

II. Gesellschaftskapital

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt CHF 220.000,- (zweihundertzwanzigtausend Schweizer Franken) und ist in 1.000 (eintausend) Aktien mit einem Nennwert von je CHF 220,- (zweihundertzwanzig Schweizer Franken) aufgeteilt.

Art. 6. Die Aktien lauten auf den Namen. Sie können nicht in Inhaberaktien umgewandelt werden. Über die Aktien wird am Sitz der Gesellschaft ein Register geführt, das die in Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Angaben enthält. Jeder Aktionär kann Einsicht in das Register nehmen.

III. Der Verwaltungsrat

Art. 7. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist befugt, alle Geschäfte vorzunehmen, soweit sie nicht durch Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind. Der Verwaltungsrat ist ebenfalls berechtigt, Ausschüttungen von Zwischendividenden im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen vorzunehmen.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und aussergerichtlich. Durch gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern wird die Gesellschaft wirksam verpflichtet.

Art. 9. Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft und die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft können Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und anderen Angestellten, Gesellschaftern oder anderen übertragen werden; deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt. Jedoch unterliegt die Übertragung an Mitglieder des Verwaltungsrates der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an Ausschüsse, einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen.

Der Verwaltungsrat kann hierfür Vergütungen und Ersatz von Auslagen festsetzen.

Art. 10. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die ordentliche Generalversammlung bestellt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das freigewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Die Wiederwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates ist zulässig. Die Generalversammlung kann Mitglieder des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und kann einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei seiner Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden einberufen. Die Einberufung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zu erfolgen. Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort statt. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen.

Die Vollmacht kann durch privatschriftliche Urkunde, Fernschreiben oder Telegramm erteilt werden.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Bei Stimmgleichheit hat der Verwaltungsratspräsident den Stichentscheid.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind Protokolle aufzunehmen, die vom Vorsitzenden zu unterzeichnen sind.

Art. 12. Beschlüsse des Verwaltungsrates können ebenfalls einstimmig durch Brief, Fernschreiben oder Telegramm gefasst werden.

Art. 13. Die Generalversammlung kann eine Vergütung sowie Reisekosten und Tagesgelder für die Verwaltungsratsmitglieder festsetzen.

IV. Überwachung der Gesellschaft

Art. 14. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer, welche durch die Generalversammlung ernannt werden. Die Generalversammlung bestimmt ihre Anzahl.

Art. 15. Der/die unabhängige(n) Wirtschaftsprüfer hat/haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft.

Er darf/sie dürfen an Ort und Stelle in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und sonstige Schriftstücke der Gesellschaft Einsicht nehmen.

Er berichtet der ordentlichen Generalversammlung über das Ergebnis seiner Prüfung und unterbreitet nach seiner Ansicht geeignete Vorschläge. Er hat ferner mitzuteilen, auf welche Weise er das Inventar der Gesellschaft geprüft hat.

V. Die Generalversammlung

Art. 16. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Buchprüfer, sowie Festsetzung ihrer Vergütung;
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- c) Entlastung des Verwaltungsrates;
- d) Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;

- e) Änderungen der Satzung;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 17. Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort in der Gemeinde Luxemburg jeweils am letzten Dienstag im September eines jeden Jahres um 15.00 Uhr oder wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am darauffolgenden Werktag, statt.

Art. 18. Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

Art. 19. Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muss mit einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung zur Generalversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung einer förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder bei seiner Verhinderung ein stellvertretender Vorsitzender.

Art. 20. Jeder Aktionär ist berechtigt an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst, sofern sich nicht etwas anderes aus den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ergibt.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlung sind Niederschriften aufzunehmen, die vom Vorsitzenden zu unterzeichnen sind.

VI. Die Rechnungslegung

Art. 21. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am dreißigsten Juni eines jeden Jahres.

Art. 22. Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Geschäftsjahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Jährlich werden wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft dem unabhängigen Wirtschaftsprüfer vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstattet.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung sind binnen eines Monats nach Genehmigung durch die Generalversammlung vom Verwaltungsrat gemäss Artikel 75 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften zu veröffentlichen.

VII. Auflösung der Gesellschaft

Art. 23. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Generalversammlung bestimmt die Liquidatoren und setzt deren Vergütung fest.

VIII. Schlussbestimmungen

Art. 24. Für sämtliche Punkte, welche in dieser Satzung nicht geregelt sind, wird auf die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, verwiesen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 30. Juni 2006.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2006.

Zeichnung und Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

Zeichner	Gezeichnetes Kapital	Anzahl Aktien
1. SWISSCANTO HOLDING AG, vorgeannt.	CHF 219.780,-	999
2. SWISSCANTO FONDSLEITUNG AG, vorgeannt.	CHF 220,-	1
Total:	CHF 220.000,-	1.000

Alle Aktien wurden sofort in bar zu 100% eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von CHF 220.000,- (zweihundertzwanzigtausend Schweizer Franken) zur Verfügung steht, wie dies dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften genannten Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf dreitausendzweihundertfünfzig (3.250,-) EUR.

Sodann traten die erschienenen Gründer zu einer ersten Generalversammlung zusammen, die sie als ordnungsgemäss einberufen anerkannten.

1. Sie beschlossen einstimmig, die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates auf vier (4) festzulegen.

2. Sie ernannten zu Mitgliedern des Verwaltungsrates die Herren:

- Dr. Gerard Fischer, CEO der Swisscanto Holding AG, geboren in Porrentruy, Schweiz, am 26. November 1959, CH-3000 Bern 25, Nordring 4;

- Peter Bänziger, Geschäftsleiter der Swisscanto Asset Management AG, geboren in Schaffhausen, Schweiz, am 20. Juli 1959, Waisenhausstr. 2, CH- 8023 Zürich;

- Hans Frey, Leiter der Corporate Services, Swisscanto-Gruppe, geboren in Zürich, Schweiz, am 16. Juli 1966, CH-3000 Bern 25, Nordring 4;

- Alfred Theiler, Geschäftsleiter der Swisscanto Anlagestiftung, geboren in Zürich, Schweiz, am 5. Februar 1947, Gessnerallee 32, CH-8023 Zürich.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2006 abgehalten wird.

3. Zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer wurde PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d' Esch, L-1014 Luxemburg, R.C.S.L. B 65.477 ernannt.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2006 abgehalten wird.

4. Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen.

5. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1930 Luxemburg, 1, place de Metz.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentinnen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar gemeinsam unterzeichnet.

Signé: H. Reinsberg, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 22, case 11. – Reçu 1.425,15 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(005071.3/230/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

AUBEPINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 24.650.

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084813.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 89.764.

Décision du conseil d'administration du 11 août 2005

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087621.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

SYMBIONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 47.462.

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04872. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(084815.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 113.233.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

1. NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LLC, a Massachusetts limited liability company having its registered office in One Boston Place, Suite 3630, Boston, MA 02108, USA, here represented by Frédérique Lefèvre, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Michel de Beaumont, domiciled 12 Park Place, London SW1A 1LP, United Kingdom, here represented by Frédérique Lefèvre, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed by the proxyholder(s) and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities declare that they hereby constitute a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the law and the following Articles:

Title I.- Name, Office, Purpose, Duration

Art. 1. There is formed by those present by the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

The name of the Company is NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. The Company shall have its head office at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the managers.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the head office or communications with abroad, the head office may be provisionally transferred abroad by decision of the managers until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The Company shall serve as General Partner to NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A., SICAR, in connection with the management of its assets and its promotion, but shall not provide such assistance to any other corporation.

It shall hold participations in any form whatsoever in NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A., SICAR and in any other corporation as well as manage and develop such participations and its investments in any form of securities, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Title II.- Capital, Contribution, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at twenty thousand USD (20,000,- USD) represented by two hundred (200) shares of one hundred (100,- UDS) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The Shares have the limitations provided by law.

Title III.- Management and Supervision

Art. 7. The Company is managed by several managers who may but need not to be shareholders. The above mentioned managers once appointed will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The shareholders determine the number of managers. The Managers are appointed, suspended or revoked by the shareholders.

The managers have the widest power and authority to perform all acts of management, administration or disposal, subject to the restrictions provided by law and these Articles. All powers not expressly reserved by Law or the present

Articles to the shareholders fall within the competence of the managers. Without limiting the foregoing, the managers shall have the authority to take any of the following actions on behalf of the Company to manage to the widest extent NEXUS MEDICAL PARTNERS S.C.A., SICAR, to execute purchase agreements and promissory notes, to grant powers of attorney to agents, to take actions on behalf of the Company, and to represent the Company in its capacity as a shareholder of related companies or partnerships, to purchase or subscribe for interests of partnerships. The managers may confer special powers for determined actions. The managers may appoint, under their responsibility, any officers, executives or employees and determine their functions, powers and their right to represent the Company.

The managers may sub-delegate their powers for general or specific tasks to one or several ad hoc agents, in which case the managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of mandate and any other relevant conditions of his agency. A quorum for a meeting of the managers shall require the presence of at least two managers. Resolutions of the managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at a duly convened meeting of the managers. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of two managers or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the managers.

In the event of a conflict of interests between the Company and one of the managers, the Company shall be represented by the other manager or managers. It shall be represented by the shareholders if there is a conflict of interest between the company and all managers.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 8. The shareholders shall appoint an authorised auditor whose duties are provided by applicable Luxembourg law.

Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a manager, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any manager or officer of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the Board of managers such opposing interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term 'opposing interest', as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A., SICAR manager, NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, LLC, any subsidiary or affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of managers on its discretion.

Art. 10. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title IV.- Shareholders' decisions and shareholders' meetings

Art. 11. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by the shareholders representing 3/4 of the shares.

Title V.- Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 12. The corporate year starts on January 1st and end on December 31.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy at their expense.

Art. 13. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve fund. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

In addition, the Company may distribute dividend of any kind, whether interim or not, and at any time during the financial year of the Company.

Title VI.- Winding up and Liquidation

Art. 14. In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 15. The net proceeds of liquidation after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

Art. 16. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») and more specifically Section 12 with respect to S.à r.l.

Transitional disposition

The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the December 31, 2006.

Subscription and payment

The shares are subscribed as follows:

1. one hundred and sixty-four (164) shares are subscribed by NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LLC,

2. thirty-six (36) shares are subscribed by Michel de Beaumont.

The shares thus subscribed are fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand US dollars) is forthwith at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Decisions of the shareholders

The shareholders representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolution:

* To fix the number of managers of the board of managers at four (4) and to elect as managers of the board of managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Thomas Hancock, born on March 9, 1964 in Fort Ord, (U.S.A), domiciled professionally in One Boston Place, Suite 3630, Boston MA 02108, USA;

- Mr John Rousseau, born on February 26, 1943 in New York (U.S.A), domiciled professionally in One Boston Place, Suite 3630, Boston MA 02108, USA;

- Mr Edwin Snape, born on December 3, 1939 in Colne, (U.K), domiciled professionally in One Boston Place, Suite 3630, Boston MA 02108, USA;

- Mr Gregory Zaic, born on December 2, 1947 in New York (U.S.A.), domiciled professionally in One Boston Place, Suite 3630, Boston MA 02108, USA;

* To fix the registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to EUR 2,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LLC, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au One Boston Place, Suite 3630, Boston, MA 02108, USA, ici représentée par Frédérique Lefèvre, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Michel de Beaumont, domicilié au 12 Park Place, London SW1A 1LP, Royaume Uni; ici représentée par Frédérique Lefèvre, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire précité, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont déclaré constituer entre eux une société à responsabilité limitée, régie par la loi et les présents statuts.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les détenteurs actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Le nom de la société est NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société prendra la qualité d'associé-gérant commandité de NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A., SICAR, en relation avec l'administration de ses actifs et sa promotion, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.

Elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A., SICAR et dans toute autre société ainsi que l'administration et le développement de ces participations et ses investissements dans toutes formes de valeurs, obligations, titres de créances ou instruments de nature similaire.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars (20.000,- USD) représenté par deux cent (200) parts sociales de cent dollars (100,- USD) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Les parts sociales ont les limitations établies par la loi.

Titre III.- Gérance et Surveillance

Art. 7. La société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non. Les gérants mentionnés ci-dessus constitueront dès leur nomination un conseil des gérants. Le(s) gérant(s) n'(ont) pas besoin d'être des(un) associé(s).

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Les gérants ont le pouvoir et l'autorité les plus larges pour prendre tous actes de gestion, d'administration ou de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence des gérants. Sans préjudice à ce qui précède, les gérants auront le pouvoir de poser les actes suivants pour le compte de la société afin de gérer de la manière la plus vaste NEXUS MEDICAL PARTNERS S.C.A., SICAR: passer des contrats d'achat et des billets à ordre, donner des pouvoirs à des agents pour agir pour le compte de la société, représenter la société en sa qualité d'actionnaire de sociétés ou partenariats apparentés, et d'acheter ou souscrire dans l'intérêt de ces partenariats.

Les gérants peuvent accorder des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer, sous leur responsabilité, tous fondés de pouvoirs, directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la société.

Les gérants peuvent sous-déléguer leurs pouvoirs pour des tâches générales ou spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, auquel cas les gérants détermineront les responsabilités et la rémunération de ces agents (le cas échéant), la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. Le quorum de présence pour une réunion des gérants requerra la présence de deux gérants au moins. Les résolutions des gérants seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés à une réunion dûment convoquée. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion, il y a égalité de votes pour ou contre une résolution, le président aura une voix prépondérante.

La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par les gérants.

En cas de conflit d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants; elle sera représentée par les associés s'il y a conflit d'intérêts entre la société et tous les gérants.

Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 8. Les associés nommeront un auditeur autorisé dont les obligations sont énoncées par la loi luxembourgeoise applicable.

Art. 9. Aucun contrat et aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou directeurs ou fondés de pouvoir de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il(s) en serai(en)t administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

Le gérant ou directeur ou fondé de pouvoir de la société, qui est gérant, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la société passera des contrats, ou avec laquelle elle sera autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec ce contrat ou d'autres affaires.

Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil des gérants de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A.,

SICAR gérant, NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, LLC, leurs filiales ou sociétés affiliées ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil des gérants pourra déterminer à sa discrétion.

Art. 10. La société pourra indemniser tout gérant, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la société, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditriche par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans de telles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou faute lourde; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour les affaires couvertes par cet arrangement pour lesquels la société est informée par son avocat que le gérant, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits dans le chef de du gérant, directeur ou fondé de pouvoir.

Titre IV.- Décisions des associés et assemblées générales.

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Toutes modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la société sont clôturés et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes selon la loi. Le bilan, les comptes de profits et pertes et le rapport des gérants seront soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant par la distribution de dividendes, qu'il soit intérimaire ou non, que par les attributions aux réserves et les reports aux années suivantes.

De plus, la société pourra distribuer des dividendes de toute sorte, de façon périodique ou non, et à tout moment durant l'année fiscale de la société.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment, les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixeront la méthode de liquidation. A défaut de la nomination de liquidateurs, les gérants en fonction seront considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Art. 16. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément aux dispositions de la loi du 10 Août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi») et plus particulièrement à la Section 12 concernant les Sàrl.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution de la société et prendra fin au 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1. 164 (cent soixante-quatre) parts sociales par NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LLC;
2. 36 (trente-six) parts sociales par Michel de Beaumont.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de USD 20.000,- (vingt mille U.S. dollars se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Décisions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

* De fixer le nombre des gérants du conseil des gérants à quatre (4) et d'élire comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Mr Thomas Hancock, né le 9 Mars 1964 à Fort Ord, (USA), domicilié professionnellement à One Boston Place, Suite 3630, Boston MA 02108, USA;
- Mr John Rousseau, né le 26 Février 1943 à New York, (USA), domicilié professionnellement à One Boston Place, Suite 3630, Boston MA 02108, USA;
- Mr Edwin Snape, né le 3 Décembre 1939 à Colne, (UK), domicilié professionnellement à One Boston Place, Suite 3630, Boston MA 02108, USA;
- Mr Gregory Zaic, né le 2 Décembre 1947 à New York, (USA), domicilié professionnellement à One Boston Place, Suite 3630, Boston MA 02108, USA;

* De fixer le siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Lefevre et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2005, vol. 434, fol. 83, case 8. – Reçu 168,61 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(005377.3/242/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2005.

OUTLAW MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 41.892.

Il résulte d'une décision du liquidateur prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084816.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 22.181.

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005 a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Vincent Berghmans à la date du 7 mars 2005 et n'a pas procédé à son remplacement.

Puis, cette assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Nous vous demandons de bien vouloir noter que Monsieur Jean-Pierre Berghmans se fait nommer Baron Berghmans.

Nous vous demandons de bien vouloir aussi prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Léon A. Lhoist, 8, avenue des Fleurs, B-1150 Bruxelles, Belgique.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Baron Berghmans, Administrateur,
- Monsieur Léon A. Lhoist, Administrateur,
- Monsieur Jean Meyer, Administrateur,
- Monsieur Paul Wolff, Administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre Hanin, Administrateur,
- Monsieur Camille Fohl, Administrateur,
- Monsieur Cornélius Bechtel, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS

C. Bechtel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03532. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084856.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 113.234.

 —
STATUTES

In the year two thousand and five on the twenty-third of December
Before us, Maître Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1) NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG, S.à.r.l., a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day,

here represented by Frédérique Lefèvre, Jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LLC, a Massachusetts limited liability company having its registered office in One Boston Place, Suite 3630, Boston, MA 02108, USA,

here represented by Frédérique Lefèvre, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) Michel de Beaumont, domiciled 12 Park Place, London SW1A 1LP,

here represented by Frédérique Lefèvre, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies given, signed *ne varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions which they form between themselves:

Art. 1. Denomination. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as an investment company in risk capital as defined in the law of June 15, 2004 on Risk Capital Investment Companies, as amended (the «Law») under the name of NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A., SICAR (the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is established for a period ending January 31st, 2013, which is in 8 years from the First Closing. The Manager (as defined hereafter) may call an extraordinary shareholders' meeting, acting in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, which may terminate earlier the life of the Company or continue the life of the Company for a further maximum period of two one-year.

Art. 3. Object. The principal object of the Company is to place the funds available to it in venture capital securities of any kind and other assets with the purpose of affording its shareholders the results of the management of its assets pursuant to the Law.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established in Luxembourg by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Share Capital.

(a) The authorised capital of the Company is set at five million Forty thousand USD (USD 5,040,000.-) divided into two hundred (200) Manager's shares held by the Manager with a par value of one hundred USD (USD 100.-), fifty thousand (50,000) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of one hundred USD (USD 100.-) and two hundred (200) Participating Shares each with a par value of one hundred USD (USD 100.-) (the Participating Shares and the Ordinary Shares together being hereafter referred to as the «Shares»).

(b) The initial issued capital of the Company is set at forty thousand USD (40,000.-), represented by two hundred (200) fully paid Manager's shares with a par value of one hundred USD (USD 100.-) and by two hundred (200) fully paid Participating Shares, each with a par value of one hundred USD (USD 100.-).

(c) Subject to the provisions set out hereunder, the Ordinary Shares shall be issued at a basic price of one thousand USD (USD 1,000.-) each, including the par value of one hundred USD (USD 100.-) and a capital premium of nine hundred USD (USD 900.-) per Ordinary Share (the «Basic Price»).

Investors, the subscriptions of which have been accepted at the First Closing (referred to as the «Initial Investors») will be required to pay the Basic Price per share for their cash subscriptions.

Investors the subscriptions of which have been accepted after the First Closing until the Last Closing inclusive (referred to as the «New Investors») will be required to pay the same percentage of their cash subscriptions, as has already been drawn down from the Initial Investors plus an interest payment (the «Actualisation Interest») (which will be in addition to their Commitment), calculated in each case by applying an interest rate equal to the offered rate for six

months Euribor interbank deposits in the London interbank market, as published at 11 a.m. (London time) on the First Closing by Reuters, plus 300 basis points, from the date of each draw down of Commitments from the Initial Investors to the date of the corresponding draw down from the relevant New Investors, applied to the subscription price of Ordinary Shares to be issued to the relevant New Investor at the relevant closing. The Actualisation Interest shall be calculated based on the actual number of days elapsed. This Actualisation Interest amount is recorded in a special account called «Capital Premium -Actualisation» and is available to the same extent and for the same purpose as the capital premium.

The Manager may accept subscriptions both on a cash and on a term basis until the Last Closing. The Manager may postpone the Last Closing for a date not exceeding nine months after the First Closing. In this latter case, the provisions of these Articles of Incorporation shall be read accordingly. Subscriptions on a term basis shall only be final on the day of the complete payment of the subscription price for those Shares (including par value and capital premium after actualisation). The Manager is authorised to determine the respective percentage of a subscription that needs to be made on a cash and term basis.

(d) After the Last Closing and during the Commitment Period (as defined below), the Commitments made by each investor will be payable by installments by subscribing for additional Shares in the Company (each such drawn down capital being a «Drawdown»).

During the said Commitment Period, the Manager may issue all or part of the Ordinary Shares up to the total authorised capital (the total subscription by an investor on a cash and term basis being referred to hereafter as «Commitment») and may determine one or more Draw Down and payment dates. The period of this authority may be extended by the General Meeting from time to time.

«Commitment Period» means the period extending from the First Closing until the earlier of:

(i) the date when all term subscriptions received by the Company shall have been drawn down and paid to the Company, or

(ii) the fifth anniversary of the First Closing.

(e) At the end of the Commitment Period, all Commitments not drawn down will be released from any further obligation to the Company for new investments. However, the Manager may continue in its own and exclusive discretion to draw on un-funded Commitments for the purpose of (a) additional investments in companies in which the Company has already made investments, including the exercise of subscription rights, (b) completing investments for which formal due diligence has been started prior to the expiry of the Commitment Period, and (c) the Company's operating expenses and Shareholders do hereby specifically accept and approve such authority.

(f) The subscription price for each Ordinary Share is the Basic Price as increased by the Actualisation Interest (if applicable) unless otherwise decided by the Manager and is payable on the draw down date notified by the Manager to subscribers with the minimum notice period determined by the Manager.

(g) Each time the Manager shall elect to render effective in all or in part the increase of capital as authorised by those provisions, this Article five of the Articles of Incorporation shall be deemed to be amended so as to reflect the result of such action and the Manager shall take or authorise any necessary step for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

(h) Any Shareholder that fails to timely comply with a Drawdown notice (a «Defaulting Shareholder») may be responsible for the payment of an interest charge on the amount that it failed to pay calculated at 3-month LIBOR plus 600 basis points; in addition, if such default is not remedied within 30 calendar day cure period the Manager is authorized by each Shareholder to determine, in its discretion, that:

1. a Defaulting Shareholder shall be required to transfer its Shares as the Manager may direct; and/or
2. a Defaulting Shareholder shall be deemed to be Prohibited Person and/or be deemed automatically to have offered to the Company all of its Shares at a repurchase price equal to the Liquidation Price pursuant to Article 19 and 20.

Art. 6. General Partner -Associé-Gérant-Commandité. The «Associé-Gérant-Commandité» of the Company shall be NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG, S.à.r.l., a company organised under the laws of Luxembourg (referred to as the «Manager»).

The Manager may not be removed from its capacity as manager of the Company in any event except for gross negligence or wilful misconduct. In such case, the Manager will be replaced by a resolution of the Shareholders provided that at least one half of the Ordinary Shares issued are present or represented and such resolution carries out at least two thirds of the votes of the holders of Ordinary Shares present or represented.

Art. 7. Limited Partners -Associé-Commanditaire. The holders of Ordinary Shares and Participating Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise and shall only be liable for payment to the Company of the par value and, if applicable, the issue premium and the interest provided for by Article 5 of the Articles of Incorporation and, in case of the holders of Participating Shares only, the refunding of interim distributions of Special Interest in the circumstances described in, and in application of the provisions of Article 25 of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Shares and Share Register. Shares may be transferred, pledged or assigned subject to the written prior agreement of the Manager and to the purchaser, pledgee or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer, pledge or assignment, all outstanding obligations of the Seller under the Subscription Agreement entered into by the Seller.

Transfer, pledge or assignment of Ordinary Shares are restricted to well informed investors only and the Manager will not permit the transfer, pledge or assignment of the Ordinary Shares to persons who may not be considered as well informed investors within the meaning of the Law.

The Manager's shares are not transferable except in case of removal of the Manager.

The Shares are issued in registered form only.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (the «Register») which evidenced the ownership, which shall be kept by the Manager or by one entity designated therefore by the Company under its responsibility and the Register shall contain the name of each shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up-to-date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments. Shares registration will be confirmed by a share confirmation issued by the Manager or its agent.

Transfers of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the Manager along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, in case of transfer of Shares, as applicable, the written agreement of the Manager and/or the written assumption by the purchaser, pledgee or assignee as provided for above.

Art. 9. Voting Rights. Each Share carries one vote at all meetings of shareholders.

All Shares will vote as one class unless otherwise required by Luxembourg law.

Art. 10. Shareholders' Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Any resolution of the shareholders' meeting of the Company amending the Articles of Incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the Manager.

Art. 11. Date and place of general meeting. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of May at 11 a.m. and for the first time in 2007. If such a day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Organization of general meetings. All general meetings shall be presided over by the Manager.

The quorum and time required by law shall govern the general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, fax or telex.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 13. Meeting notice. Shareholders will meet upon call by the Manager pursuant to a notice setting forth the agenda and sent at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register.

Art. 14. Manager. The Manager has the broadest power to perform all acts of administration and disposition of the Company. All powers which are not reserved by law and by these Articles to the general meeting of shareholders are within the powers of the Manager.

The Manager shall determine the investment and borrowing policy of the Company, subject to such restrictions as may be set forth by law or regulation and as the Manager shall determine.

The Manager may form committees and give them advisory functions.

The Manager shall appoint an investment adviser, and may appoint other management, advisory or administrative agents under its responsibility. The Manager may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, the representation and performance of mandates for the interest on behalf of the Company at the level of the portfolio companies (including the board of directors) and the determination of their remuneration to be borne by the Company. The Manager shall appoint NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LLC. as investment advisor.

Art. 15. Management Fee. A return on the Manager's shares (referred to herein as the «Management Fee») will be payable by the Company quarterly in advance to the Manager. Such Management Fee shall equal 2.5% per annum of the aggregate Commitments. The management fee will be assessed as though all Shareholders had made their commitments as of the First Closing. The management fee will decline as follows: 2 1/2% for five years; 2% for the next two years; 1 1/2% thereafter.

Art. 16. Signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two managers of the Manager or by the individual or joint signatures as the Manager shall determine of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Manager.

Art. 17. Indemnification. The Company will indemnify the Manager, the Investment Advisor and their respective shareholders, directors, officers, employees, agents, advisers, partners, members, affiliates and personnel against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including legal fees, judgments and amounts paid in settlement, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company or the Investors, of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, provided that this indemnity shall not apply in cases of fraud, gross negligence,

wilful default, bad faith, misconduct or breach of the person's obligations; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 18. Independent Auditor. The annual general meeting of the shareholders shall appoint an independent auditor who takes on the duties laid down by the Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and shall remain in office until his successor is elected.

Art. 19. Repurchase of shares.

(a) No redemption may be requested by the holders of Ordinary Shares except under the following conditions: After the earlier of (a) the end of the Commitment Period, or (b) payment in full of a shareholder's commitment, upon six months' written notice, up to 5% of the net asset value in aggregate and split on a pro rata basis amount the shareholders who introduced a redemption request, may be redeemed on each December 31 (the «Redemption Day») at a redemption price based on the net asset value per Share attributed to Ordinary Shares. Payment, up to a shareholder's funded commitment, net of any previous distributions or payments to the respective shareholder, shall be made within 6 months from the Redemption Day, upon the signing of the annual audited accounts.

The Manager reserves the right to extend the period to honor the redemption if in its reasonable judgment such additional time is appropriate in order to avoid a premature portfolio liquidation.

(b) Subject to the here above (a), repurchase of Shares shall be effected at the sole initiative of the Company acting through its Manager for the purposes set out in this Article 19(c) and Article 23. Except in the event of a repurchase of Ordinary Shares of Defaulting Shareholders as referred to in Article 5(h) of these Articles of Incorporation and in case a Shareholder is to be considered a «Prohibited Person» as referred to in Article 20 of these Articles of Incorporation, the total number of Ordinary Shares repurchased by the Manager shall be allocated pro rata among all holders of Ordinary Shares so that the percentage of Shares held by each holder of Ordinary Shares out of the total number of Shares does not change following the repurchase transaction.

The amounts distributed to the holders of Ordinary Shares as a result of repurchases of such Shares pursuant to this Article 19(b) of the Articles of Incorporation (excluding, for the avoidance of doubt, repurchases pursuant to 19(c) below) shall be based on the per Share Net Asset Value and shall be allocated in accordance with the rules set out in Article 23 of these Articles of Incorporation.

(c) In case of a Shareholder is a Defaulting Shareholder and/or is to be considered a Prohibited Person pursuant to in Article 20 of these Articles of Incorporation, the Defaulting Shareholders respectively the Prohibited Person shall automatically be deemed to have offered to the Company for repurchase, and the Company may repurchase, all of its Shares at a repurchase price equal to the Liquidation Price, subject to compliance with rules imposed by applicable law. Shares of the Company to be redeemed shall be treated as existing until immediately after the close of business on the redemption day with respect thereto, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be liability of the Company.

(d) the Manager's shares are not redeemable.

Subject to the above, any repurchase of Ordinary Shares or Participating Shares made by the Company may only be made out of the Company's retained profits and free reserves. For the purpose of this provision, «free reserves» comprises all reserves of the Company including capital premium and the Actualisation Reserve but excluding the reserve required by law.

The Company shall cancel any Shares so repurchased or, in so far as any Ordinary Shares repurchased pursuant to this Article 19(c) are concerned, decide to offer them to existing holders of Ordinary Shares or accepted third parties.

Art. 20. Ownership of shares. The Manager may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the judgement of the Manager such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders; if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or if as a result thereof it may have adverse regulatory, fiscal or other consequences, in particular if as a result thereof the Company would become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Manager being herein referred to as «Prohibited Person»).

Specifically but without limitation, the Manager may restrict the ownership of shares in the Company to «well informed investors» within the meaning of article 2 of the Law. The Manager may, at its discretion, delay the acceptance of any application for share until such time as it has received sufficient evidence that the applicant qualifies as a «well informed investor». If it appears at any time that a holder of share of the Company is not a «well informed investor», the Manager will compulsorily redeem the relevant share in accordance with the provisions set forth in this Article.

For such purposes the Manager may:

(i) decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

(ii) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares in the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

(iii) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

(iv) where it appears to the Manager that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Manager evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Manager may com-

pulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Manager shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Liquidation Price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the «Liquidation Price») shall be an amount based on the Basic Price minus any write downs.

(3) Payment of the Liquidation Price will be made available to the former owner of such shares as soon as practicable and at the latest during the liquidation procedure without bearing any interest. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Liquidation Price.

(4) The exercise by the Manager of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Manager at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Manager in good faith.

In addition to any liability under the applicable law, each shareholder who does not qualify as a «well informed investor» and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Manager, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as a «well informed investor» or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 21. Net Asset Value Determination. The total net asset value (the «Net Asset Value») of the Company and of the Ordinary Shares and the Participating Shares shall be determined by the administrative agent under the control and responsibility of the Manager when it may think useful, but in any case on each December 31 of each year starting with the year ending on or following the Initial Closing (every such day for determination of the Net Asset Value being referred to herein as a «Valuation Date»).

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value during:

a) any period when, in the reasonable opinion of the Manager, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company;

b) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

d) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price.

e) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making substantial payments on the redemption of Shares cannot in the opinion of the Manager be effected at normal rates of exchange.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities. The net assets of the Company and of the Shares shall be expressed in USD.

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon, all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

b) all bonds, time notes, shares, stocks, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by, and loans extended by, the Company;

c) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

d) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by or loans extended by the Company

e) the preliminary expenses of the Company amounting to maximum USD 400.000,- amortized over 5 years, and

f) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses (excluding, however, the subscriptions on a term basis not yet drawn down or drawn down but not paid).

The value of the Company will be determined as follows:

1. private equity investments will be valued according to the valuation principles as set forth by the most updated version of the booklet international Private Equity and Venture Capital Guidelines issued by the AFIC, BVCA and EVCA, unless the Manager determines in good faith that any other generally accepted valuation principles are more appropriate.

2. the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount

thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Manager may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

3. The value of any security admitted to official listing on a stock exchange or any other regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public is based on the last known price in Luxembourg on the Valuation Day and, if that security is dealt on several markets, on the basis of the last known price on the principal market on which the security is dealt; if the last known price is not representative, the valuation shall be based on the foreseeable sale price that the Manager shall determine in good faith in accordance with the principle of prudence.

4. All other assets shall be valued on the basis of the foreseeable sale price estimated in good faith in accordance with the principle of prudence.

B. The liabilities shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to management and advisory fees);
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorised and approved by the Manager and
- e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses to be borne by the Company (and for which the Manager is not responsible for as provided in these Articles) which shall comprise formation expenses, fees payable to the Manager, including performance related fees, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in place of registration, any other agent employed by the Company (including the fees and expenses payable to specified committees), fees for legal and auditing services, fees and expenses of legal advisors, auditors, accountants and other professionals retained by the Manager in connection with the Company, marketing, promotional, underwriting, printing, reporting (whether to the shareholders or to the regulatory authorities) and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, cost and expenses incurred in connection with the quotation of the shares of the Company at any stock exchange or regulated market, cost of shareholders' meetings (including the reimbursement of out-of-pocket expenses incurred by the representatives of the Manager in connection with such meetings) and all other operating expenses, including the expenses and related reasonable out-of-pocket expenses relating to investments regardless of whether a commitment is made, including legal, audit fees and commissions and other professional fees, all expenses incurred with respect to the acquisition, holding, sale or proposed sale of any of the Company's investments including any transfer taxes and registration costs and other taxes, fees and expenses relating to investment structuring schemes determined by the Manager for the purpose of efficient management of the Company and its investments, including without limitation formation, and administration fees and expenses of whatever nature related to such intermediate vehicles, whether wholly owned or jointly-owned by the Company and co-investors (in the latter case pro-rata to the Company's financial interest), fees or other governmental charges levied against the Company in connection therewith, all insurance premiums related to the execution of the investment business of the Company including, without limitation, Directors and Officers insurance, professional liability insurance, and all litigation - related and indemnification expenses related to the investment business of the Company as well as the cost of interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

The Manager will be responsible for all other expenses including, but not limited to, legal, audit and other professional fees, the fees of the Investment Advisor and other advisers and all other day-to-day expenses of the Manager, including the compensation of its employees.

C. The net assets of the Company shall mean the assets as hereinabove defined less the liabilities as hereinabove defined as at the close of business of the Valuation Date on which the Net Asset Value of shares is determined.

Art. 22. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December, 2006. Each year an annual report shall be established. The first annual report will be as of December 31, 2006.

Art. 23. Distribution. The accounts of the Company shall be expressed in USD.

Dividends will be distributed in USD or in such other currency as the Manager may determine, in the case of advance payments on dividends, or as otherwise determined by the shareholder's meeting.

After deduction of the Management Fees and the Company expenses as outlined in Article 21, and such reserves, which the Manager shall deem necessary taking into account principles of prudence and sound management, while keeping the minimum capital up to the equivalent of EUR 1,000,000.- the Company shall carry out distributions to the shareholders that will be determined as follows:

- (a) First, (i) 99% to the holders of Ordinary Shares in proportion to their commitments until such distributed proceeds equal 125% of the aggregate amount of their funded commitments (the 'Preferred Return'), and (ii) 1% to the holders of Participating Shares;
- (b) Second, 100% to the holders of Participating Shares until they have received distributions equal to 20% of the difference between (i) the Preferred Return previously distributed to the holders of Ordinary Shares and (ii) the Capital Contributions of the holders of Ordinary Shares; and

(c) Third, thereafter, 80% to all holders of Ordinary Shares in proportion to their funded commitments and 20% to the holders of Participating Shares.

Distributions mentioned hereunder shall be made:

- by means of annual dividend and interim dividends to the extent feasible or allocation of the Company's liquidation proceeds, as the case may be, and
- by distribution out of the capital premium account or by the repurchase of shares.

Dividends will be payable in cash. Upon winding-up of the Company, shareholders may receive cash, listed or unlisted securities or any other assets of the Company.

Unlisted securities and other non-liquid assets will be valued by the Manager, supported by a valuation from an independent expert. Except if payment in kind applies to all shareholders pursuant to a general meeting consent, payment in kind shall be made with the consent of the shareholder receiving this in kind consideration and shall be determined on an equitable basis amongst the shareholders.

Payments to the Participating Shares will be made on the condition subsequent of the enforcement of Article 25 of these Articles of Incorporation.

Art. 24. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a bank (the «Custodian»), which meets the requirements of the Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the Law.

According to standard practice such agreements are signed for an unlimited duration and may be terminated by either party giving a minimum three months' notice.

In case of termination by the Custodian, the Company is required to use its best endeavours to appoint a new custodian which will assume the responsibilities and functions of the Custodian as set forth herein within two months.

The Custodian may not be removed by the Company unless a new custodian is appointed and the duties of the Custodian shall continue thereafter for such period as may be necessary to allow the transfer of all assets of the Company to the succeeding Custodian.

Art. 25. Liquidation and Dissolution. Unless terminated early, the Company's term will continue until the eighth anniversary of its Last Closing, subject to two one-year extension for the purpose of an orderly completion of the Company's exit strategy relative to its assets.

Upon termination, the Company shall be dissolved and wound up.

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the Manager in accordance with the provisions of the Law.

The Manager shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company and shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by law: First, to pay all expenses of liquidation; Second, to pay all creditors of the Company in the order of priority provided by law or otherwise; Third, to the establishment of any reserve that the Manager may deem necessary (such reserve may be paid over to the Custodian); and Fourth, to the holders of shares or their legal representatives in accordance with the provisions set out in the Prospectus and Article 23 of the Articles of Incorporation relative to allocation of income.

The Manager will in its sole and absolute discretion (a) liquidate all the Company's assets and apply the proceeds of such liquidation in the manner set forth above and / or (b) hire independent appraisers to appraise the value of the Company's assets not sold or otherwise disposed of or determine the fair market value of such assets, and allocate any unrealized gain or loss determined by such appraisal to the holders of shares as though the properties in question had been sold on the date of distribution and, after giving effect to any such adjustment, distribute the said assets in the manner set forth above, provided that the Manager shall in good faith attempt to liquidate sufficient Company's assets to satisfy in cash the debts and liabilities described above.

A reasonable amount of time shall be allowed for the orderly liquidation of the assets of the Company and the discharge of liabilities to creditors so as to enable the Manager to minimize the losses relating to upon such liquidation.

Upon the closing of the liquidation and issue of the liquidation report by the Manager, the auditors shall make a report on the liquidation.

The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the holders of Ordinary Shares and of Participating Shares pursuant to the rules set forth by the Law concerning Risk Capital Investment Companies and by Article 23 of the Articles of Incorporation.

The net proceeds may be distributed in kind.

In the event that, on the date of liquidation of the Company, holders of Ordinary Shares have not received the entire preferential entitlement provided for under Article 23. (a) (i); holders of Participating Shares will make the necessary repayments to the Company in order to fund such shortfall, within the limit of amounts and the value of distributions in specie received by the holders of Participating Shares during the life of the Company, less the amount of any taxation in respect thereof suffered by the holders of Participating Shares or assessed on or assessable on such amounts and distributions after taking into account any tax benefits received or to be received at any time by any such holder as a result of a repayment being made pursuant to this section by such holder as certified by an appropriately qualified tax adviser or accountant.

Holders of Participating Shares will not be required to make any repayment under this section in cases of early termination by the shareholders, except when such early termination occurs because the Manager would deem the continuation of the Company impracticable or inadvisable.

Art. 26. Amendments of the articles. These Articles of Incorporation may be amended from time to time, upon approval of the Manager, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 27. Governing Laws. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately EURO 5.000,-.

Subscription and payment

The capital was subscribed and paid in as follows:

Shareholder	Capital Subscribed	Number of shares
1) NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG, S.à.r.l., prenamed	USD 20,000	200 Manager's Shares
2) NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LLC. prenamed,	USD 16,400	164 Participating Shares
3) Michel de Beaumont prenamed.	USD 3,600	36 Participating Shares
Total:	USD 40,000	

All shares were fully paid, evidence of which was given to the undersigned notary.

General Meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders.

I. The meeting elected as independent auditor:

- PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l with its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg

II. The registered office of the Company is fixed at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch

Ont comparu:

1) NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG, S.à.r.l., une société organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte notarié en date de ce jour, ici représentée par Frédérique Lefèvre, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LLC, une société à responsabilité limitée du Massachusetts, ayant son siège social à One Boston Place, Suite 3630, Boston, MA 02108, USA, ici représentée par Frédérique Lefèvre, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3) Michel de Beaumont, domicilié au 12 Park Place, London SW1A 1LP, United Kingdom, ici représentée par Frédérique Lefèvre, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant ès-qualités ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions en tant que société d'investissement en capital à risque telle que définie par la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle qu'amendée, (la «Loi») sous le nom de NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A., SICAR (la «Société»).

Art. 2. Durée. La société est établie pour une durée se terminant le 31 janvier 2013 à savoir huit ans à dater de la Première Cloture. Le Gérant (tel que défini ci-après) pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, qui pourra terminer plus tard la vie de la Société ou prolonger l'existence de la Société pour une période maximale de deux fois un an.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet principal de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières à risque de toutes espèces et autres actifs dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs conformément à la Loi .

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Gérant, des succursales ou bureaux tant au le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital.

(a) Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions quarante mille dollars (5.040.000,-USD) représenté par deux cents (200) Actions de Commandité détenues par le Gérant d'une valeur nominale de cent dollars (100,- USD), par cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de cent dollars (100,- USD) chacune et par deux cents (200) Actions de Participation, d'une valeur nominale de cent dollars (100,- USD) chacune (les Actions Ordinaires et les Actions de Participation étant ensemble désignées comme les «Actions».)

(b) Le capital initial émis de la Société est fixé à quarante mille dollars (40.000,- USD) représenté par deux cents (200) Actions de Commandité entièrement libérées d'une valeur nominale de cent dollars (100,- USD) et par deux cents (200) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de cent dollars (100,- USD) chacune.

(c) Sous réserve des dispositions prévues ci-après, les Actions Ordinaires seront émises à un prix de base de mille dollars (1.000,- USD) chacune, y compris la valeur nominale de cent dollars (100,- USD) et une prime d'émission de neuf cents dollars (900,- USD) pour chaque Action Ordinaire (le «Prix de Base»).

Les investisseurs dont les souscriptions auront été acceptées à la Première Clôture (désignés comme les «Premiers Investisseurs») seront exigés de payer le Prix de Base par action pour leurs souscriptions en espèces.

Les investisseurs dont les souscriptions auront été acceptées entre la Première Clôture et la Dernière Clôture incluse (désignés comme les «Nouveaux Investisseurs») seront exigés de payer le même pourcentage de leurs souscriptions en espèces, tel qu'il aura déjà été appelé pour les Premiers Investisseurs ainsi qu'un intérêt (l'«Intérêt d'Actualisation») (qui sera dû en sus de leur Engagement), calculé dans chaque cas d'espèce par l'application d'un taux d'intérêt égal au taux de l'offre pour les dépôts interbancaires à 6 mois en EURIBOR sur le marché interbancaire de Londres tel que publié à 11 heures (heure de Londres) à la date de la Première Clôture par Reuters, plus 300 points de base, à partir de la date de chaque appel des Engagements pour les Premiers Investisseurs jusqu'à la date de l'appel correspondant pour les Nouveaux Investisseurs concernés, appliqué au prix de souscription des Actions Ordinaires à émettre au Nouvel Investisseur concerné à la clôture concernée. L'Intérêt d'Actualisation sera calculé sur base du nombre réel de jours écoulés. Le montant de cet Intérêt d'Actualisation sera enregistré dans un compte spécial appelé «Prime d'émission-Actualisation» et sera disponible dans la même mesure et dans le même but que la prime d'émission.

Le Gérant pourra accepter les souscriptions en espèces et à terme jusqu'à la Dernière Clôture. Le Gérant pourra reporter la date de Dernière Clôture à une date n'excédant pas neuf mois après la Première Clôture. Dans ce cas, les dispositions des présents Statuts seront adaptées en conséquence. Les souscriptions à terme ne seront définitives qu'au jour du paiement complet du prix de souscription pour ces Actions (y compris la valeur nominale et la prime d'émission après actualisation). Le Gérant est autorisé à déterminer le pourcentage respectif d'une souscription qui devra se faire en espèces et à terme.

(d) Après la Dernière Clôture et pendant la période d'Engagement (telle que définie ci-dessous), les Engagements réalisés par chaque investisseur seront payables par des versements en souscrivant des Actions supplémentaires de la Société (chacun de ces montants tirés étant appelé un «appel de fonds»).

Pendant ladite Période d'Engagement, le Gérant pourra émettre tout ou partie des Actions Ordinaires jusqu'à la totalité du capital autorisé (la souscription totale d'un investissement en espèce et à terme étant désignée ci-après l'«Engagement») et pourra déterminer une ou plusieurs dates de triage et de paiement. La durée de cette possibilité pourra de temps en temps être prolongée par l'Assemblée Générale.

La «Période d'Engagement» signifie la période qui s'étend de la Première Clôture jusqu'au plus tôt soit

(i) de la date à laquelle toutes les souscriptions à terme reçues par la Société ont été appelées et payées à la Société, soit

(ii) le cinquième anniversaire de la Première Clôture.

(e) A la fin de la Période d'Engagement, tous les engagements qui n'ont pas été appelés seront libérés de toutes obligations supplémentaires envers la Société quant à de nouveaux investissements.

Cependant, le Gérant peut continuer à sa seule et exclusive discrétion de tirer sur les Engagements non-appelés dans le but (a) d'Investissements additionnels dans des sociétés dans lesquelles la Société a déjà effectué des Investissements, y compris l'exercice de droits de souscription, (b) de compléter des Investissements pour lesquels une décision d'investissement formelle et irrévocable a été prise avant l'expiration de la Période d'Engagement, et (c) d'effectuer des dépenses d'exploitation de la Société et les actionnaires spécifiquement acceptent et approuvent cette autorisation.

(f) Le prix de souscription pour chaque Action Ordinaire est le Prix de Base augmenté de l'Intérêt d'Actualisation (s'il y a lieu) à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Gérant et est exigible à la date de l'appel de fonds qui sera notifiée par le Gérant aux souscripteurs avec un délai de préavis déterminé par le Gérant.

(g) Chaque fois que le Gérant aura choisi de rendre effective toute ou partie de l'augmentation de capital autorisée par ces dispositions, il sera nécessaire de modifier cet article cinq des Statuts afin de rendre compte des résultats de cette opération et le Gérant prendra ou autorisera toutes les mesures nécessaires pour exécuter et publier cette modification conformément à la loi.

(h) Tout actionnaires qui ne respecte pas à temps l'avis d'appel de fonds (un «Actionnaire en Défaut») sera soumis au paiement d'un intérêt sur le montant non payé calculé sur un taux d'intérêt de 3 mois sur le marché LIBOR, plus 600 points de base; de plus, si le paiement n'est pas réalisé dans les 30 jours ouvrables suivants, chaque actionnaire autorise le Gérant à décider souverainement que:

1. il sera demandé à un Actionnaire en Défaut de transférer ses Actions tel que le Gérant l'exigera, et/ou
2. un Actionnaire en Défaut sera considéré comme une «Personne Non Autorisée» et/ou sera automatiquement considérée comme ayant offert ses Actions à la Société à un Prix de Rachat égal au Prix de Liquidation suivant les articles 19 et 20.

Art. 6. Associé-Gérant-Commandité. L'«Associé-Gérant-Commandité» de la Société sera NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG, S.à.r.l., une société organisée sous les lois du Luxembourg (désignée comme le «Gérant»).

Le Gérant conservera sa capacité de gérant dans tous les cas sauf en cas de négligence grave ou dol. Dans ce cas, le Gérant sera remplacé par une résolution des actionnaires si au moins la moitié des Actions Ordinaires émises est présente ou représentée et si cette résolution obtient au moins deux tiers des votes des titulaires d'Actions Ordinaires présents ou représentés.

Art. 7. Associé-Commanditaire. Les titulaires d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation s'abstiendront d'agir pour compte de la Société de quelque manière que ce soit sauf par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaire en assemblée générale et n'encourent aucune obligation autre que celle de payer à la Société la valeur nominale et, s'il y a lieu, la prime d'émission ainsi que l'intérêt prévu par l'Article 5 des Statuts et, uniquement pour les titulaires d'Actions de Participation, le remboursement des distributions intérimaires de l'Intérêt Spécial dans les circonstances décrites et en application des dispositions de l'Article 25 des Statuts.

Art. 8. Actions et registre des actions. Les Actions peuvent être transférées, données en gage ou cédées avec l'accord préalable écrit du Gérant à l'acheteur, créancier-gagiste ou cessionnaire de celles-ci qui assurera pleinement et entièrement par écrit avant le transfert, gage ou cession, toutes les obligations en cours du vendeur selon le Contrat de Souscription conclu par le vendeur. Le transfert, gage ou cession d'Actions Ordinaires sont limités.

Les Actions de Commandité ne sont pas transmissibles excepté en cas de révocation du Gérant.

Les Actions sont émises sous forme nominative uniquement.

Toutes les Actions émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires (le «Registre») qui prouvera la propriété, qui sera tenu par le Gérant ou par une entité désignée à cet effet par la Société sous sa responsabilité et le Registre devra contenir le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, le montant libéré sur chaque Action et les références bancaires. Jusqu'à ce que l'avis du contraire ait été reçu par la Société, celle-ci pourra considérer les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour et pourra, en particulier, utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et des annonces et les références bancaires y inscrites pour effectuer les paiements. L'inscription des Actions sera confirmée par une confirmation d'actions émises par le Gérant ou son agent.

Le transfert des Actions se fera par inscription du transfert au Registre après délivrance à la Société d'un formulaire de transfert établi à cet effet par le Gérant ensemble avec d'autres documents de transfert qui satisfont la Société, ainsi qu'en cas de transfert d'Actions, s'il y a lieu, l'accord écrit du Gérant et/ou l'acceptation écrite de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire telle que prévue ci-dessus.

Art. 9. Droits de vote. Chaque Action donne droit à un vote à chaque assemblée des actionnaires.

Toutes les Actions voteront en tant qu'une seule classe, à moins que la loi luxembourgeoise ne le prévoit autrement.

Art. 10. Assemblées des actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les décisions des assemblées de la Société modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis de tierces parties doivent être approuvées par le Gérant.

Art. 11. Date et lieu de l'assemblée générale. L'assemblée générale des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2007. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation correspondants.

Art. 12. Organisation des assemblées générales. Toutes les assemblées générales seront présidées par le Gérant.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les assemblées générales des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par télex une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées des actionnaires.

Art. 13. Notice des assemblées. Les actionnaires seront convoqués par le Gérant, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins 8 jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au Registre.

Art. 14. Le Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi et par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant déterminera la politique d'investissement et d'emprunt de la Société, sans préjudice des restrictions établies par la loi ou les règlements et que le Gérant établira.

Le Gérant pourra former des comités et leur donner des fonctions de conseil.

Le Gérant nommera un conseiller en investissement, et pourra nommer d'autres agents de gestion, de conseil ou d'administration sous sa responsabilité. Le Gérant pourra conclure toutes conventions avec ces personnes ou sociétés pour la prestation de leurs services, leur délégation de pouvoirs, la représentation et l'accomplissement de leurs mandats dans l'intérêt et au nom de la Société au niveau des sociétés de portefeuille (incluant le conseil d'administration) ainsi que la détermination de leur rémunération qui sera à charge de la Société. Le Gérant nommera Nexus Luxembourg Management Company LLC. comme conseiller en investissement

Art. 15. La Commission de gestion. Un rendement sur les Actions de Commandité (désigné comme la «Commission de Gestion») sera payable trimestriellement en avance par la Société au Gérant. Cette commission de gestion équivaudra à 2.5% par an de la totalité des engagements. La Commission de Gestion sera déterminée comme si tous les actionnaires avaient rempli leurs engagements à la Première Clôture. La Commission de Gestion déterminera de la manière suivante: 2 1/2 % pour 5 ans, 2% pour les deux années suivantes; 1 1/2% par la suite.

Art. 16. Signature. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux représentants du Gérant ou par les signatures individuelles ou conjointes, ainsi que le Gérant l'aura déterminé, de personnes auxquelles des pouvoirs auront été délégués par le Gérant.

Art. 17. Indemnisation. La Société indemnifiera le Gérant, le Conseiller en Investissements et leurs actionnaires, administrateurs, fondés de pouvoir, employés, agents, conseillers, partenaires, membres, affiliés et personnel respectifs contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y inclus les frais légaux, de jugement et montants payés, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte de la Société ou des investisseurs, pour leur fonction passée ou présente comme administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'appliquera pas en cas de fraude, négligence grave, faute grave, mauvaise foi, dol et rupture des obligations du Conseiller en Investissements; en cas d'accord, l'indemnisation ne devra être donnée que dans le cadre des matières couvertes par cet accord pour lequel la Société est informée par un conseiller que la personne à indemniser n'a pas commis de telle rupture de ses devoirs. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels elle peut prétendre.

Art. 18. Auditeur indépendant. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires nommera un auditeur indépendant qui devra remplir les obligations établies par la Loi. L'auditeur sera élu par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.

Art. 19. Rachat des actions.

(a) Aucun rachat ne peut être demandé par les titulaires d'Actions Ordinaires à l'exception des circonstances suivantes: après le plus proche de (a) la fin de la Période d'Engagement, ou (b) le paiement complet de l'engagement d'un actionnaire, après avis écrit de 6 mois, jusqu'à 5% de la Valeur Nette d'Inventaire globale et divisée au prorata entre les actionnaires qui ont introduit la demande de rachat, peuvent être rachetées chaque 31 décembre (le «Jour de Rachat») à un prix de rachat basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action attribuée aux Actions Ordinaires. Le paiement jusqu'à la capitalisation de l'engagement d'un actionnaire, net de toute distribution au paiement antérieur à l'actionnaire correspondant, sera réalisé dans les 6 mois à partir du Jour de Rachat, à la signature des comptes annuels audités.

(b) Sous réserve de ce qui est indiqué au point (a) ci-dessus, les rachats d'Actions seront réalisés à la seule initiative de la Société par l'intermédiaire de son Gérant dans l'objectif du présent article 19(c) et de l'article 23. Excepté dans le cas d'un rachat d'Actions Ordinaires d'un Actionnaire en Défaut tel que décrit à l'Article 5(h) des présents statuts et dans le cas où un actionnaire doit être considéré comme une «Personne Non Autorisée» tel que décrit à l'Article 20 des présents statuts, le nombre total d'Actions Ordinaires rachetées par le Gérant sera distribué au prorata entre les détenteurs d'Actions Ordinaires de sorte que le pourcentage des Actions détenues par chaque détenteur d'Actions Ordinaires parmi le nombre total des Actions ne change pas suite au rachat.

Les montants distribués aux détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation provenant de rachats de ces Actions conformément au présent Article 19(a) des présents Statuts (à l'exclusion, afin d'éviter le doute, les rachats selon les points (b) et (c) ci-dessous) seront basés sur la Valeur Nette d'Inventaire par Actions et seront attribués conformément aux règles établies à l'Article 23 des présents Statuts.

(c) Dans le cas où un actionnaire est un Actionnaire en Défaut et/ou est considéré comme une Personne Non Autorisée conformément à l'Article 20 des présents Statuts, l'Actionnaire en Défaut respectivement la Personne Non Autorisée sera automatiquement considéré comme ayant offert à la Société pour rachat toutes ses Actions à un prix de rachat égal au Prix de Liquidation, et la Société pourra les racheter, conformément aux règles imposées par la loi applicable. Les Actions de la Société devant être rachetées, seront considérées comme étant en vigueur jusqu'immédiatement après la clôture au jour de rachat correspondant, et dès ce moment et jusqu'à ce qu'il soit honoré, le prix sera considéré comme étant de la responsabilité de la Société.

(d) les Actions de Commandité ne peuvent être rachetées.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessus, tout rachat d'Actions Ordinaires ou d'Actions de Participation effectué par la Société ne peut être réalisé qu'au moyen des bénéfices non distribués et des réserves libres de la Société. Par

«réserves libres» au sens de cette disposition, il faut entendre toutes réserves de la Société y compris la réserve de prime de capital et la Réserve d'Actualisation mais en excluant la réserve légale.

La Société annulera les Actions ainsi rachetées ou dans le cas d'Actions Ordinaires rachetées suivant le présent article 19(c), décidera d'offrir ses Actions aux titulaires d'Actions existants ou à des tiers autorisés.

Art. 20. Propriété d'actions. Le Gérant pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions de la Société par toute personne physique ou morale, si le Gérant juge que cette propriété peut être préjudiciable à la Société ou à la majorité des actionnaires; s'il peut en résulter une violation de la loi ou des dispositions réglementaires, soit au Luxembourg soit à l'étranger; ou si par un tel résultat cela peut avoir des conséquences fiscales ou réglementaires défavorables, en particulier si de ce fait la Société devait être soumise aux lois autres que celles du Grand-Duché de Luxembourg (ces personnes physiques ou morales déterminées ici par le Gérant sont référencées comme étant des «Personnes Non Autorisées»).

Spécifiquement mais sans limitation, le Gérant peut restreindre la propriété d'Actions dans la Société à des «Investisseurs Avertis» selon les termes de l'article 2 de la Loi. Le Gérant peut, à sa discrétion, reporter l'acceptation de toute demande d'Actions jusqu'au moment où il aura reçu une preuve suffisante que le demandeur est qualifié d'«Investisseur Averti». S'il apparaît à tout moment, qu'un titulaire d'Actions de la Société n'est pas un «Investisseur Averti», le Gérant procédera à un rachat automatique des Actions concernées conformément aux dispositions établies au présent Article.

Dans ce but, le Gérant peut:

(i) refuser d'émettre des Actions et refuser d'enregistrer tout transfert d'Actions, s'il lui apparaît que cet enregistrement ou ce transfert mènerait ou pourrait mener à la propriété légale ou apparente de ces Actions par une Personne Non Autorisée; et

(ii) à tout moment requérir de toute personne dont le nom est inscrit, ou à toute personne cherchant à inscrire le transfert des Actions au registre des actionnaires, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, qu'il peut considérer nécessaire afin de déterminer si oui ou non l'usufruit des Actions de ces actionnaires appartiendra à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription aura pour résultat l'usufruit de ces Actions par une Personne Non Autorisée; et

(iii) refuser d'accepter le vote de toute Personne Non Autorisée à toute assemblée des actionnaires de la Société; et

(iv) s'il apparaît au Gérant qu'une Personne Non Autorisée, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'Actions de la Société, exiger que cet actionnaire vende ses Actions et donne au Gérant la preuve de cette vente endéans trente (30) jours de l'injonction. Si cet actionnaire ne respecte pas cette injonction, le Gérant peut obligatoirement racheter ou faire procéder au rachat de toutes les Actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) Le Gérant enverra un second avis («l'avis de rachat») à la personne détenant ces Actions ou apparaissant dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, l'avis de rachat indiquera les Actions à racheter, la manière dont la Prix de Liquidation sera calculé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat peut être communiqué à cet actionnaire par envoi d'une lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les Actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des Actions spécifiés dans l'avis de rachat et, dans le cas d'Actions nominatives, son nom sera supprimé du registre des actionnaires, et dans le cas d'Actions au porteur, le ou les certificats représentant ces Actions sera ou (seront) annulé(s);

2) Le prix auquel sera rachetée chacune de ces Actions (le «Prix de Liquidation») sera basé sur le Prix de Base sous déduction de tous amortissements.

3) Le paiement du Prix de Liquidation sera rendu disponible à l'ancien propriétaire de ces Actions aussi tôt que possible et au plus tard au cours de la procédure de liquidation sans supporter aucun droit. Dès remise de l'avis de rachat, tel que décrit, cet ancien propriétaire ne pourra faire valoir aucun droit sur ces Actions ou toutes autres Actions de la Société ni aucune revendication contre la Société et ses actifs, sauf le droit de recevoir le Prix de Liquidation.

4) L'exercice par le Gérant du pouvoir conféré au présent article ne pourra en aucun cas être remis en question ou annulé pour le motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou qu'une Action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis le Gérant en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que le Gérant exerce ses pouvoirs en bonne foi.

En plus de toute responsabilité conférée par la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas qualifié d'«Investisseur Averti» et qui détient des Actions dans la Société, s'abstiendra de toute action et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tout dommage, perte ou dépense résultant de ou en relation à cette détention dans des circonstances où l'actionnaire considéré aura fourni des documents trompeurs ou faux ou aura injustement présenté de manière trompeuse ou fausse son statut d'«Investisseur Averti» ou n'aura pas informé la Société de la perte de ce statut.

Art. 21. Détermination de la valeur nette d'inventaire. Le montant total de la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») de la Société et des Actions Ordinaires et des Actions de Participation sera déterminé par l'agent administratif sous le contrôle et la responsabilité du Gérant quand cela lui semble utile, mais dans tous les cas à chaque 31 décembre de chaque année depuis l'année terminant ou suivant la Clôture Initiale (chacun de ces jours de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire sera référencé comme la «Date d'Evaluation»).

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire durant:

a) toute période pendant laquelle, selon l'opinion raisonnable du Gérant, une évaluation juste des actifs de la Société n'est pas possible pour des motifs hors du contrôle de la Société;

b) toute période pendant laquelle une des principales bourses de valeurs ou un des principaux marchés sur lequel une partie importante des investissements de la Société est cotée ou négociée est fermé autrement que pour des vacances ordinaires ou durant laquelle les transactions y sont limitées ou suspendues;

c) l'existence d'un état de fait qui constitue une urgence et qui a comme résultat que la disposition ou l'évaluation précise d'une portion substantielle des avoirs de la Société serait irréalisable;

d) un arrêt des moyens d'information ou de calcul utilisés d'habitude pour déterminer le prix ou la valeur d'un investissement ou le prix actuel sur un marché ou sur une bourse;

e) toute période durant laquelle la Société n'est pas capable de rapatrier des fonds afin d'effectuer les paiements dus suite au rachat d'Actions ou durant laquelle tout transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au rachat d'Actions ne peut pas, de l'avis des administrateurs, être effectué à un taux de change normal.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et ses engagements. Les actifs nets de la Société et des Actions seront exprimés en USD.

A. Les actifs de la Société seront censés comprendre:

a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus, tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, (y compris les résultats de la vente de valeurs mobilières dont le prix n'a pas encore été touché);

b) tous les titres, billets, parts, Actions, obligations, droits d'option ou de souscription, warrants et autres investissements ou valeurs détenues ou pour lesquelles la Société s'est engagée et les prêts accordés par la Société;

c) toutes les Actions, tous dividendes d'Actions, dividendes en espèce et distributions en espèce à recevoir par la Société (sous réserve que la Société peut faire des ajustements compte tenu des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits ou des pratiques analogues);

d) tous les intérêts courus produits par les valeurs mobilières portant intérêts qui sont la propriété de la Société et les prêts accordés par la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs ou prêts;

e) les dépenses préliminaires de la Société d'un montant maximum de USD 400.000- amorti sur 5 ans, et

f) tous les autres actifs de quelque nature et sorte qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance (à l'exclusion cependant des souscriptions à terme qui n'ont pas encore été appelées ou qui ont été appelées mais qui n'ont pas été payées).

La valeur de la Société sera déterminée de la façon suivante:

1. Les investissements en «private equity» seront évalués selon les principes d'évaluation tels qu'établis par la version la plus récente du livret des lignes de conduites internationaux de Private Equity et de Capital à Risque publié par l'AFIC, la BVCA et l'EVCA, à moins que le Gérant ne décide de bonne foi que d'autres principes d'évaluation généralement acceptés sont plus adéquats.

2. la valeur de toutes les espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes exigibles, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces actifs, à moins qu'il s'avère improbable que cette valeur puisse être atteinte auquel cas cette valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera approprié au Gérant en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs;

3. la valeur de toute valeur mobilière admise à la côte officielle d'une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé qui opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier prix connu à Luxembourg au Jour d'Evaluation et si cette valeur mobilière n'est pas négociée sur plusieurs marchés, sur la base du dernier prix connu sur le marché principal sur lequel cette valeur mobilière est négociée; si le dernier prix connu n'est pas représentatif l'évaluation pourra être basée sur le prix de vente prévisible que le Gérant pourra déterminer de bonne foi selon le principe de prudence.

4. Tous les autres actifs seront évalués sur base du prix de vente prévisible estimé de bonne foi selon le principe de prudence.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,

b) tous les frais d'administration, échus ou rédus

(y compris mais sans autre limitation les rémunérations des gestionnaires et des conseillers, des dépositaires et des mandataires et agents de la Société);

c) tous les engagements connus, actuels ou futurs, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont, ou y auront droit;

d) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Evaluation et déterminée périodiquement par la Société et le cas échéant d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Gérant;

e) tous autres engagements de la Société de quelque nature et sorte que ce soit à l'exception des engagements représentés par les Actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements la Société prendra en considération toutes les dépenses à sa charge (et pour lesquelles le Gérant n'est pas responsable ainsi que le prévoient les présents Statuts), ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables au Gérant, y compris des honoraires calculés sur base d'une performance, ses comptables, son dépositaire, son domiciliataire, son préposé au registre et son agent de transfert, son agent payeur et ses représentants permanents aux lieux d'enregistrement et les frais payables à tout autre agent employé par la Société (y compris les honoraires et les dépenses payables à un Comité Consultatif), les frais pour les services juridiques et de révision, les frais et dépenses d'avocats, de réviseurs, de comptables et d'autres professionnels utilisés par le Gérant en relation avec la Société, les frais de marketing, de promotion, de prise ferme, les

dépenses de publicité, d'imprimerie, de rapports (que ce soit aux actionnaires ou aux autorités de contrôle) y compris le coût de publicité et de préparation et impression des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, impôts ou taxes gouvernementales, les frais et dépenses en relation avec la cotation des Actions de la Société à la Bourse ou un marché réglementé, les coûts des assemblées d'actionnaires, (y compris le remboursement des dépenses personnelles encourues par les représentants du Gérant, des conseillers en relation avec ces réunions) et toutes les autres dépenses de fonctionnement, y compris des dépenses courantes de la Société en relation avec des Investissements à l'égard desquels un engagement a été pris, y compris les honoraires et commissions pour des services juridiques et de révision, les commissions d'apport et autres honoraires professionnels, toutes les dépenses encourues en relation avec l'acquisition, la détention, la vente ou l'offre de vente de tout Investissement de la Société y compris les droits de mutation, coûts de l'enregistrement ainsi que tous autres impôts, honoraires et dépenses relatives à des projets d'Investissement structurés déterminés par le Gérant dans un but de gestion efficace de la Société et de ses Investissements, incluant sans limitation les formations, les honoraires et dépenses d'administration de quelque nature liées à ces véhicules intermédiaires, soit entièrement détenues ou conjointement détenues par la Société et les co-investisseurs (dans le second cas au pro rata des intérêts financiers de la Société), les honoraires ou toute autre charge gouvernementale prélevée envers la Société en relation avec cela, toutes les primes d'assurance relatives à l'exécution des affaires d'Investissement de la Société incluant, sans limitations, les assurances des Administrateurs et des Agents, l'assurance de responsabilité civile, et tout litige lié et les dépenses d'indemnisation liées aux affaires d'Investissement de la Société autant que le coût des intérêts, des frais de banque et de courtier, de poste, de téléphone et de télex. La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

Le Gérant sera responsable de toutes les dépenses, y compris, mais sans y être limité, les frais juridiques, d'audit et autres frais professionnels, les commissions du Conseiller en Investissement et des autres conseillers, ainsi que toutes les autres dépenses journalières du Gérant, y compris les rémunérations de ses employés.

C. Par actifs nets de la Société, on entendra les actifs de la Société tels que définis ci-avant, diminués des engagements tels que définis ci-avant à la clôture au Jour d'Évaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des Actions est déterminée.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de Constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2006. Chaque année un rapport annuel sera établi. Le premier rapport annuel sera établi au trente et un décembre 2006.

Art. 23. Distribution. Les comptes de la Société seront tenus en USD.

Les dividendes seront distribués en USD ou dans toute autre monnaie que le Gérant déterminera, dans le cas d'avance sur dividende, ou tel que déterminé autrement par l'assemblée des actionnaires.

Après avoir retranché les Commissions de Gestion et les dépenses de la Société telles qu'indiquées à l'Article 21, et ses réserves, jugés nécessaires par le Gérant eu égard aux principes d'une gestion prudente et saine, tandis qu'elle maintient le capital minimum à l'équivalent de EUR 1.000.000,-, la Société effectuera les distributions aux détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation conformément aux règles suivantes:

(a) Premièrement, (i) 99% des propriétaires d'Actions Ordinaires en proportion de leurs engagements jusqu'à ce que ces produits distribués équivalent à 125% du montant cumulé de leurs engagements consolidés (le «Rendement Préférentiel»), et (ii) 1% des propriétaires des Actions de Participation.

(b) Deuxièmement, 100% des propriétaires d'Actions de Participation jusqu'à ce qu'ils aient reçu des distributions égales à 20% de la différence entre (i) le Rendement Préférentiel précédemment distribué aux propriétaires d'Actions Ordinaires et (ii) les Contributions de Capital des propriétaires des Actions Ordinaires; et

(c) Troisièmement, 80% à tous les propriétaires d'Actions Ordinaires en proportion de leurs engagements consolidés et 20% aux propriétaires d'Actions de Participation.

Les dividendes peuvent être versés en espèces. Lors de la liquidation de la Société, il pourra être distribué aux actionnaires des espèces, des titres cotés ou non cotés ou tous autres actifs de la Société.

Les titres non cotés et les actifs non liquides seront évalués par le Gérant, soutenu par une évaluation d'un expert indépendant. Excepté le cas où les paiements en nature s'appliquent à tous les actionnaires conformément à l'accord de l'assemblée générale, les paiements en nature seront effectués avec l'accord de l'actionnaire recevant cette contrepartie et seront établis équitablement entre les actionnaires.

Les attributions faites aux actions de participations sont effectuées sous condition résolutoire de la mise en jeu de l'article 25 des présents statuts.

Art. 24. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque (le «Dépositaire»), qui doit satisfaire aux exigences de la Loi.

Toutes les valeurs mobilières, liquidités et autres avoirs permis de la Société seront détenues par ou pour compte du Dépositaire qui assumera les obligations et devoirs prévus par la loi.

Conformément à la pratique courante, de tels contrats sont signés pour une durée illimitée et peuvent être résiliés par l'une ou l'autre partie par préavis donné de trois mois minimum.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil d'Administration utilisera tous ses efforts pour trouver une société pour agir comme Dépositaire et les administrateurs désigneront ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire dans les deux mois.

Le Dépositaire ne peut être révoqué par la Société à moins qu'un nouveau Dépositaire soit nommé et les obligations du Dépositaire devront perdurer pendant la période qui sera nécessaire pour pouvoir transférer tous les actifs de la Société au nouveau Dépositaire.

Art. 25. Liquidation et Dissolution. A moins d'une liquidation anticipée de la Société, la durée de la Société s'étendra jusqu'au huitième anniversaire de sa Dernière Clôture, sous réserve de l'extension de deux années dans le but d'une exécution ordonnée de la stratégie de sortie de la Société relative à ses actifs.

A l'expiration de son terme, la Société sera dissoute et liquidée.

(b) En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du Gérant conformément aux dispositions de la Loi.

Le Gérant procédera à une vente ordonnée ou une liquidation des actifs de la Société et appliquera et distribuera les produits de cette vente ou de cette liquidation dans l'ordre suivant de priorité, à moins que la loi n'en dispose autrement: premièrement, pour payer toutes les dépenses de liquidation; deuxièmement, pour payer tous les créiteurs de la Société dans l'ordre de priorité déterminé par la loi ou autre; troisièmement, pour l'établissement de toute réserve que le Gérant jugera nécessaire (ces réserves pourront être payées par le Dépositaire); et quatrièmement, pour les détenteurs d'Actions ou de leurs représentants légaux conformément aux dispositions établies dans le Prospectus et à l'Article vingt-trois des présents Statuts relatif à l'allocation du revenu.

Le Gérant, dans sa seule et absolue discrétion, (a) liquidera tous les actifs de la Société et appliquera les produits de cette liquidation de la manière décrite ci-dessus et / ou (b) engagera des experts indépendants afin d'estimer la valeur des actifs de la Société non vendus ou dont il a été disposé autrement ou afin de déterminer la juste valeur marchande de ces actifs, et d'allouer tout gain non-réalisé ou perte déterminés par cette estimation aux détenteurs d'Actions comme si les propriétés en question avaient été vendues à la date de distribution et, après avoir effectué ces ajustements, distribuera lesdits actifs dans la manière décrite ci-dessus, à condition que le Gérant tente de bonne foi de liquider suffisamment d'actifs de la Société pour satisfaire en liquide les dettes et obligations décrites ci-dessus.

Un délai raisonnable sera accordé pour permettre une liquidation ordonnée des actifs de la Société et la décharge des obligations aux créiteurs pour permettre au Gérant de minimiser les pertes relatives à cette liquidation.

A la clôture de la liquidation et à l'émission du rapport de liquidation du Gérant, les auditeurs établiront un rapport sur la liquidation.

Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux titulaires d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation conformément aux règles établies par la loi relative aux sociétés d'investissement en capital à risque et par l'Article 23 des Statuts.

Le produit net pourra faire l'objet d'une distribution en nature.

Si, au jour de la liquidation de la Société, les titulaires d'Actions Ordinaires n'ont pas reçu la totalité des attributions préférentielles prévues à l'article 23 (a) (i); les titulaires des Actions de Participation feront les reversements nécessaires à la Société pour couvrir cette insuffisance et ce, dans la limite des sommes et de la contre valeur (à la date de distribution) des distributions en nature qui auront pu leur être versées par les titulaires d'Actions de Participations au cours de la vie de la Société, diminuées du montant de tous impôts en relation avec celles-ci qui auront été supportés par les titulaires des Actions de Participation ou qui auront été établis ou pourront être établis sur ces sommes et distributions. Il sera tenu compte de tout avantage fiscal reçu ou à recevoir par tout titulaire d'Actions de Participation en conséquence d'un reversement effectué conformément à cet article et certifié par un conseil fiscal qualifié ou un expert comptable.

Les titulaires des Actions de Participation ne seront pas tenus d'effectuer un quelconque reversement conformément à cet article en cas de dissolution anticipée de la Société par les actionnaires sauf au cas où cette dissolution anticipée interviendrait parce que le Gérant estimerait que le maintien de la Société ne serait plus approprié ou serait déconseillé.

Art. 26. Modifications des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra, avec l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requise par la loi luxembourgeoise.

Art. 27. Lois applicables. Pour toutes les manières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Frais

Les frais qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ EUR 5.000,-.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit et libéré comme suit:

Actionnaire	Capital Souscrit	Nombre d'Actions
1) NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG, S.à.r.l., prénommée	USD 20,000	200 Actions de Commandité
2) NEXUS LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LLC. prénommée,	USD 16,400	164 Actions de Participation
3) Michel de Beaumont prénommé	USD 3,600	36 Actions de Participation
Total:	USD 40,000	

Toutes les Actions ont été entièrement libérées, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale. Après avoir constaté qu'elle est régulièrement constituée, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

I. L'assemblée a élu comme auditeur:

- PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l, avec siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg.

II. Le siège social est fixé au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. Lefèvre et H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, vol. 434, fol. 83, case 10. – Reçu 1.250,- euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(005378.3/242/972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2005.

**RM PROPERTIES 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. NOVOLI RETAIL S.CA. and VRM INVESTORS S.C.A).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.216.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 septembre 2005, que:
Sont réélus Administrateurs, au sein du Conseil de surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Daniele D. Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant au 400, Park Avenue, New York, NY-10022 USA,

- Monsieur Franco Dante, Administrateur de sociétés, demeurant au Corso Vinzaglio, 16, I-10121 Torino (I),

- Monsieur Fernando Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant in Via Mantova, 24, I-200198 Roma (I).

Est réélu Commissaire aux Comptes, pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Expert Comptable, résidant au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI02958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084828.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.591.200.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.425.

—
EXTRAIT

Suite à un transfert de parts sociales dans la Société en date du 8 février 2005, les parts sociales sont détenues comme suit:

- 17.734 parts sociales sont détenues par FASHION ONE PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 103.912,

- 4.053 parts sociales sont détenues par FASHION ONE MANAGEMENT BETEILIGUNGS GmbH & Co. KG., ayant son siège social au c/o Pöllath + Partner, Fünf Höfe, Kardinal-Faulhaber-Str. 10, 80333 Munich, enregistrée auprès du tribunal de Munich sous le numéro HRA 84446,

- 40.651 parts sociales sont détenues par FASHION ONE HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 101.878.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084829.3/260/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

DEXIA LIFE, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds DEXIA LIFE, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

M. Ory

Global Head of Finance

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Signature / S. Kuchly

- / Conseiller

(006013.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

**ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. ALPHA VENTURES CAPITAL FUND MANAGEMENT S.A.).**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 81.916.

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ALPHA VENTURE CAPITAL FUND MANAGEMENT S.A., a public limited company (société anonyme) having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, registered with the Luxembourg companies' register under the number B 81.916, incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 May 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 450 on 16 June 2001 (the «Corporation»).

The meeting was opened at 5.45 p.m. with Mr Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mrs. Sandra La Sala, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Godfroi t'Serstevens, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Corporation from ALPHA VENTURE CAPITAL FUND MANAGEMENT S.A. to ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A. and subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation;

2. Updating of the reference to the applicable law in the corporate purpose of the Corporation and subsequent amendment of the third paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

«The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by Chapter 14 of the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment.»

3. Appointment of an additional Member of the Board of Directors of the Corporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Management Company from ALPHA VENTURE CAPITAL FUND MANAGEMENT S.A. to ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 1 of the Articles of Incorporation is amended such as to read as follows:

Art. 1. «There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a «société anonyme» under the name of ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Corporation»).»

Third resolution

The meeting decides to update the reference to the applicable law in the corporate purpose of the Corporation.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the third paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation is amended such as to read as follows:

«The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by Chapter 14 of the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment.»

Fifth resolution

The meeting decides to appoint Mr Kjell Thelenius, residing in Buntmakarvagen 63, 14173 Segeltorp, Sweden, as a new Member to the Board of Directors of the Management Company.

The mandate of the new Member of the Board of Directors shall expire at the annual general meeting of 2006.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

ALPHA VENTURE CAPITAL FUND MANAGEMENT S.A.

L'an deux mille cinq et le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ALPHA VENTURE CAPITAL FUND MANAGEMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.916, constituée suivant acte notarié en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 450, le 16 juin 2001 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 17.45 heures sous la présidence de Monsieur Francis Kass, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra La Sala, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Godfroi t'Serstevens, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société de ALPHA VENTURE CAPITAL FUND MANAGEMENT S.A. en ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

2. Actualisation de la référence à la loi applicable dans l'objet social de la Société et modification subséquente du troisième paragraphe de l'article 3 des statuts, qui devra désormais se lire comme suit:

«La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le Chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

3. Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront également annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société, de ALPHA VENTURE CAPITAL FUND MANAGEMENT S.A. en ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante: « Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'actualiser la référence à la loi applicable dans l'objet social de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, le troisième paragraphe de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le Chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de désigner Monsieur Kjell Thelenius, demeurant à Buntmakarvagen 63, 14173 Segeltorp, Suède, en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société.

Le mandat du nouveau membre du Conseil d'Administration expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2006. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, S. La Sala, G. T'Serstevens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2005, vol. 434, fol. 71, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(006245.3/242/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 91.972.

L'Avis rectificatif concernant la feuille d'accompagnement du bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(084825.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

D3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.354.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 5 septembre 2005 à Luxembourg

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la société anonyme D3 S.A. procède aux modifications suivantes:

1. L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Rock Angonèse, demeurant à B-6788 Halanzy, rue des Buissons, 20, de son poste d'administrateur.

2. L'Assemblée nomme en remplacement Madame Martine Watlet, employée privée, demeurant à B-Orsinfang, rue du Moreau, 11, au poste d'administrateur, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour D3 S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084870.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

GALLINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 109.393.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 12 septembre 2005 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

A été coopté Administrateur, en remplacement de Monsieur Olivier Henz, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, Administrateur ayant démissionné le 6 septembre 2005.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084835.3/802/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.549.

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.087.

—
PROJET DE FUSION

In the year two thousand and six on the seventeenth day of January

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Appeared:

1. HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, a «société d'investissement à capital variable» having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (hereafter «HGIF») represented by Mr Jean-Florent Richard, Maître en droit, residing in Luxembourg and Mr Gast Juncker, Maître en droit residing in Luxembourg, on the basis of a proxy dated 11 January, 2006 which shall remain attached to the original of this deed in order to be registered with this deed;

2. HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS SICAV, a «société d'investissement à capital variable» having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, (hereafter «HICF») represented by Mr Jean-Florent Richard, pre-named and Mr Gast Juncker, Maître en droit, residing in Luxembourg, on the basis of a proxy dated 11 January, 2006 which shall remain attached to the original of this deed in order to be registered with this deed;

who declared the following:

1) HGIF is an undertaking for collective investment incorporated as a «société d'investissement à capital variable» in Luxembourg on 21 November, 1986 for an unlimited period in a form of an umbrella structure with multiple compartments with different portfolios of assets (each being individually called hereinafter as «sub-fund»), represented by one or more segregated classes of shares. Within each sub-fund, the board of directors of HGIF may issue different classes of shares, as described in the current prospectus. HGIF is subject to part I of the Luxembourg law of 20 December, 2002 as amended, relating to undertakings for collective investment, compliant with the European Directive 85/611/CEE as amended by the European Directives 2001/107 and 2001/108.

2) HICF is an undertaking for collective investment incorporated as a «société d'investissement à capital variable», in Luxembourg on 27 March, 1997 for an unlimited period in a form of an umbrella structure with multiple compartments with different portfolios of assets (each being individually called hereinafter as «sub-fund»), represented by one or more segregated classes of shares. Within each sub-fund, the board of directors of HICF may issue different classes of shares, as described in the current prospectus. HICF is subject to Part I of the Luxembourg law of 30 March, 1988 relating to undertakings for collective investment.

The sub-funds and classes of HICF in which shares are in issue on the Effective Date (as defined hereinafter) will be merged within the sub-funds and classes of HGIF as detailed in the schedule hereinafter.

The board of directors of HICF has approved the merger proposal with the purpose, inter alia, of offering an increased basis of assets and flexibility to its shareholders for, after the merger, the conversion of their shares into shares of other sub-funds of HGIF, as well as for the purpose of obtaining a better return by spreading certain fixed costs among a greater asset base.

The board of directors of HGIF considers also that the proposed merger is in the interests of its shareholders as the costs will be spread on a greater base of assets under management.

The Effective Date of the merger will be on 3 April 2006, or any other date determined by the extraordinary general meeting of the shareholders of HICF, deciding the merger, upon the Chairman's proposal.

Therefore subject (i) as provided in paragraph 1) below and (ii) to any changes as shall be approved by the directors of HICF and/or of HGIF pursuant to regulatory requirements:

1) On 3 April, 2006, after the extraordinary general meeting of the shareholders of HICF required by law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») (and, if required by one or more shareholders of HGIF holding at least 5% of the shares of this company, of the extraordinary general meeting of the shareholders of HGIF) approving the merger, or on such other effective date as the general meeting of shareholders of HICF shall decide being not later than six months after the date of the extraordinary general meeting (the «Effective Date»), HICF shall automatically contribute all its assets and all its liabilities (hereinafter referred to as the «Assets») in HGIF, pursuant to section XIV of the Law.

2) HGIF will issue to the benefit of the shareholders in the different sub-funds and different classes of shares of HICF, shares in the sub-funds and classes of HGIF, as detailed below:

Sub-Fund of HICF	Class	Sub-Fund of HGIF	Class
European Equity	D	Pan-European Equity	WD
Japanese Equity	D	Japanese Equity	WD
US Equity	D	US Equity	WD
UK Fixed Income ⁽¹⁾	D	Sterling Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond ⁽²⁾	D	US Dollar Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond	C	US Dollar Investment Grade Bond	WC
International (Ex UK) Fixed Income ⁽³⁾	D	Global Investment Grade Bond	WD

C: capitalisation shares

D: distribution shares

⁽¹⁾ It is emphasized that the distribution shares of HICF - UK Fixed Income pay out dividends bi-annually whereas the distribution W shares of HGIF - Sterling Investment Grade Bond pay out dividends quarterly.

⁽²⁾ It is emphasized that the distribution shares of HICF - US Dollar Opportunities Bond pay out dividends bi-annually although the distribution W shares of HGIF - US Dollar Investment Grade Bond only pay out dividends on an annual basis.

⁽³⁾ It is emphasized that the distribution shares of HICF - International (Ex UK) Fixed Income pay out dividends bi-annually whereas the distribution W shares of HGIF - Global Investment Grade Bond only pay out dividends on an annual basis.

The shareholders of HICF will receive one new share in the sub-funds/classes of HGIF for each share in the relevant sub-funds/classes of HICF.

3) All new shares in HGIF will be issued in registered form. Fractions of shares will be issued to three decimal points.

The registrar and transfer agent of HGIF will allocate the new shares to the former shareholders of HICF, on the basis of data contained in the register of shareholders of the latter on the Effective Date.

4) As a result of the merger, HICF shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

5) As from the Effective Date, the Assets of HICF shall be deemed transferred to HGIF on account of the relevant sub-fund as aforesaid.

Unless shareholders of HGIF holding at least five per cent. (5%) of the shares outstanding in HGIF so require on or prior to the day following the date of the extraordinary general meeting of shareholders of HICF approving the merger, on the basis of Article 264 (c) of the Law, the merger will be implemented without a resolution of a general meeting of shareholders of HGIF.

This merger proposal, the special reports of the auditor of HICF and HGIF, the reports of the directors of HICF and HGIF, the financial reports containing the audited annual accounts and annual reports of the last three years of HICF and HGIF, the semi-annual report as at 30 September, 2005 of HGIF and the prospectus of HGIF shall be available for inspection to the shareholders of HICF and HGIF from 24 January, 2006 and copies thereof may be obtained free of charge on request at the registered offices of HICF and HGIF.

The appearing parties declared that the expenses, costs and other charges of any kind resulting from the present deed, may be estimated at six thousand two hundred Euro and will be incurred by HSBC Group.

The undersigned notary, who understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation, on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (ci-après «HGIF») représentée par Monsieur Jean-Florent Richard, Maître en droit, résidant à Luxembourg et Maître Gast Juncker, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 janvier 2006 qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

2. HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS SICAV, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (ci-après «HICF») représentée par Monsieur Jean-Florent Richard, pré-nommé et Maître Gast Juncker, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 janvier 2006 qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

qui ont déclaré ce qui suit:

1) HGIF est un organisme de placement collectif constitué comme société d'investissement à capital variable au Luxembourg en date du 21 novembre 1986 pour une durée illimitée, sous la forme d'une structure à compartiments multiples avec différents portefeuilles d'actifs (chacun étant individuellement désigné ci-après comme «compartiment»), représentés par une ou plusieurs classes distinctes d'actions. Au sein de chaque compartiment, le conseil d'administration de HGIF peut émettre plusieurs classes d'actions, tel que décrit dans le prospectus actuellement en vigueur. HGIF est soumis à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002, telle que modifiée, relative aux organismes de placement collectif, conforme à la Directive européenne 85/611/CEE telle que modifiée par les Directives européennes 2001/107 et 2001/108.

2) HICF est un organisme de placement collectif, constitué comme société d'investissement à capital variable, au Luxembourg en date du 27 mars 1997 pour une durée illimitée, en la forme d'une structure à compartiments multiples avec différents portefeuilles d'actifs (chacun étant individuellement désigné ci-après comme «compartiment»), représentés par une ou plusieurs classes distinctes d'actions. Au sein de chaque compartiment, le conseil d'administration de HICF peut émettre différentes classes d'actions, tel que décrit dans le prospectus actuellement en vigueur. HICF est soumis à la partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Les compartiments et classes de HICF dans lesquels les actions sont émises à la Date Effective (telle que définie ci-après) seront fusionnées dans les compartiments et classes de HGIF, tel que détaillé dans le tableau ci-après.

Le conseil d'administration de HICF a approuvé le projet de fusion ayant comme but, entre autres, d'offrir suite à la fusion, une plus grande base d'avoirs et une flexibilité à ses actionnaires, pour la conversion de leurs actions dans des actions d'autres compartiments de HGIF, ainsi que dans le but de répartir certains frais fixes sur une base d'avoirs plus importante.

Le conseil d'administration de HGIF estime que la fusion proposée est dans l'intérêt de ses actionnaires puisque les coûts seront répartis sur une masse d'avoirs sous gestion plus importante.

La Date Effective de la fusion sera le 3 avril 2006, ou toute autre date, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HICF, approuvant la fusion, sur proposition du Président.

DANS CES CONDITIONS, sous réserve (i) de ce qui est prévu au paragraphe 1) ci-dessous et (ii) de toutes autres modifications qui seront approuvées par les administrateurs de HICF et/ou de HGIF suite à des exigences réglementaires, que:

1) En date du 3 avril 2006, après l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HICF prévue par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») (et, si requise par un ou plusieurs actionnaires de HGIF détenant au moins 5% des actions de la société, de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HGIF) approuvant la fusion, ou à toute autre date effective décidée par l'assemblée générale des actionnaires de HICF qui ne sera pas postérieure à six mois après la date de l'assemblée générale extraordinaire (la «Date Effective»), HICF transmettra de plein droit tous ses avoirs et engagements (désignés ci-après par les «Avoirs») à HGIF, conformément à la section XIV de la Loi.

2) HGIF émettra au profit des actionnaires dans les différents compartiments et différentes classes d'actions de HICF, des actions dans les compartiments et classes de HGIF, tel que détaillé ci-après:

Compartiment de HICF	Classe	Compartiment de HGIF	Classe
European Equity	D	Pan-European Equity	WD
Japanese Equity	D	Japanese Equity	WD
US Equity	D	US Equity	WD
UK Fixed Income ⁽¹⁾	D	Sterling Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond ⁽²⁾	D	US Dollar Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond	C	US Dollar Investment Grade Bond	WC
International (Ex UK) Fixed Income ⁽³⁾	D	Global Investment Grade Bond	WD

C: Actions de capitalisation

D: Actions de distribution

⁽¹⁾ Il est souligné que les actions distributives de HICF - UK Fixed Income donnent lieu à un paiement de dividendes bi-annuel alors que les actions distributives de la classe W de HGIF - Sterling Investment Grade Bond donnent lieu à un paiement trimestriel.

⁽²⁾ Il est souligné que les actions distributives de HICF - US Dollar Opportunities Bond donnent lieu à un paiement de dividendes bi-annuel alors que les actions distributives de la classe W de HGIF - US Dollar Investment Grade Bond donnent lieu à un paiement annuel.

⁽³⁾ Il est souligné que les actions distributives de HICF - International (Ex UK) Fixed Income donnent lieu à un paiement de dividendes bi-annuel alors que les actions distributives de la classe W de HGIF - Global Investment Grade Bond donnent lieu à un paiement annuel.

Les actionnaires de HICF recevront une action nouvelle des sous-fonds/classes d'actions de HGIF pour chaque action dans les sous-fonds/classes d'actions correspondant de HICF.

3) Toutes les actions nouvelles de HGIF seront émises sous forme nominative. Des fractions d'actions seront émises jusqu'à trois décimales.

L'agent de registre de transfert de HGIF attribuera les nouvelles actions aux anciens actionnaires de HICF, sur base de données contenues dans le registre des actionnaires de cette dernière à la Date Effective.

4) Suite à la fusion, HICF cessera d'exister et toutes ses actions en circulation seront annulées.

5) A partir de la Date Effective, les Avoirs de HICF seront réputés avoir été transférés à HGIF pour compte du compartiment en question tel que décrit précédemment.

A moins que des actionnaires de HGIF, détenant au moins cinq pour cent (5%) des actions en circulation de HGIF, ne le demandent jusqu'au lendemain de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HICF approuvant la fusion, sur la base de l'Article 264 (c) de la Loi, la fusion sera effectuée sans décision de l'assemblée générale des actionnaires de HGIF.

Ce projet de fusion, les rapports spéciaux du réviseur de HICF et HGIF, les rapports des administrateurs de HICF et HGIF, les rapports financiers contenant les comptes annuels révisés et les rapports annuels des trois dernières années de HICF et de HGIF, le rapport semi-annuel au 30 septembre 2005 de HGIF et le prospectus de HGIF seront à la disposition des actionnaires de HICF et HGIF pour inspection à partir du 24 janvier 2006 et copies de ces documents peuvent être obtenues gratuitement sur demande, aux sièges sociaux de HICF et HGIF.

Les personnes comparantes ont déclaré que les dépenses, coûts et autres charges de toutes natures résultant du présent acte, peuvent être estimés à six mille deux cents Euros et seront supportés par le Groupe HSBC.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants repris plus haut, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les personnes nommées ont toutes signées avec nous, notaire le présent acte.

Signé: J.F. Richard, G. Juncker, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 janvier 2006, vol. 435, fol. 7, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(007526.2/242/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

A & AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 77.470.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signature.

(084887.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

ACTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.192.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 18 août 2005

Il résulte dudit procès-verbal que le transfert du siège social de la société au 20, route de Luxembourg à L-4760 Pétange.

Administrateur-délégué: Monsieur Patrick Dahan, gérant de société, demeurant à F-94320 Thiais, 10bis Allée de Bretagne.

Administrateurs: Monsieur Ibrahim Niang, demeurant à F-75013 Paris, 21 quai d'Austerlitz; ACT TRADING INC., sise DE-199001 Dover, Old Rudnick Lane 30 (U.S.A.).

Commissaire aux comptes: BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B. Gillardin L-4735 Pétange. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084910.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

WPP LUXEMBOURG GAMMA FIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 108.490.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un apport en nature du 3 juin 2005 des actifs et passifs de WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 79.018 (GAMMA) à Cordiant Holdings BV, une société de droit néerlandais ayant son siège social au Prins Alexanderplein 8, 3067 GC Rotterdam, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 34148570 (Cordiant) que GAMMA a transféré 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à Cordiant.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 3 juin 2005 entre Cordiant et GAMMA, en présence de la Société, que 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune ont été cédées avec effet au 3 juin 2005 par Cordiant à GAMMA, de sorte que depuis le 3 juin 2005 et à ce jour, GAMMA est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084836.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

WPP LUXEMBOURG GAMMA THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 108.492.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un apport en nature du 3 juin 2005 des actifs et passifs de WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 79.018 (GAMMA) à Cordiant Holdings BV, une société de droit néerlandais ayant son siège social au Prins Alexanderplein 8, 3067 GC Rotterdam, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 34148570 (Cordiant) que GAMMA a transféré 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à Cordiant.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 3 juin 2005 entre Cordiant et GAMMA, en présence de la Société, que 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune ont été cédées avec effet au 3 juin 2005 par Cordiant à GAMMA, de sorte que depuis le 3 juin 2005 et à ce jour, GAMMA est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084841.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

HOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 46.895.

Il résulte d'une décision du Conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084858.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

OFFICE CITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 67.279.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 19 juillet 2005

Révocation de Monsieur Norbert Ohles de son poste de Commissaire aux Comptes et nomination de Monsieur Christophe Mouton au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour les comptes clôturés au 31 décembre 2004. Il terminera le mandat de Monsieur Ohles qui viendra à échéance au cours de l'Assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

OFFICE CITY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084838.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

OFFICE CITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 67.279.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signature.

(084839.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

G.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 67.319.

Il résulte d'une décision du Conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084862.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

UHR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 51.187.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

M^e A. Lorang.

(084916.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

UHR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 51.187.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

A. Lorang.

(084917.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

GIG'S BIKE PLANET, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3593 Dudelange, 57, route de Volmerange.

R. C. Luxembourg B 111.044.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Georges Fernandes, administrateur, né à Ettelbruck, le 12 janvier 1971 (Matricule N°. 19710112196), demeurant à L-3593 Dudelange, 57, route de Volmerange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GIG'S BIKE PLANET.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce de vélos nouveaux, d'occasions, de dépôt-vente par des tiers, ainsi que le commerce d'articles, d'accessoires et de vêtements de sport, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3593 Dudelange, 57, route de Volmerange.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Fernandes, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2005, vol. 897, fol. 46, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 octobre 2005.

Ch. Doerner.

(089977.3/209/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

WPP LUXEMBOURG GAMMA FOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 108.491.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un apport en nature du 3 juin 2005 des actifs et passifs de WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 79.018 (GAMMA) à Cordiant Holdings BV, une société de droit néerlandais ayant son siège social au Prins Alexanderplein 8, 3067 GC Rotterdam, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 34148570 (Cordiant) que GAMMA a transféré 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à Cordiant.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 3 juin 2005 entre Cordiant et GAMMA, en présence de la Société, que 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune ont été cédées avec effet au 3 juin 2005 par Cordiant à GAMMA, de sorte que depuis le 3 juin 2005 et à ce jour, GAMMA est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084842.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

I.V. ORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 20.769.

—
Il résulte d'une décision du Conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084865.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 100.415.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 30 juin 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir noter que Monsieur Jean-Pierre Berghmans se fait nommer Baron Berghmans.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Léon A. Lhoist, 8, avenue des Fleurs, B-1150 Bruxelles, Belgique.

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Dirk Robbart de Kat, Administrateur,
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur,
- Baron Jean-Pierre Berghmans, Administrateur,
- Monsieur Léon A. Lhoist, Administrateur,
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS S.A.

C. Bechtel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03499. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084847.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 100.415.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03472, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

C. Bechtel

Administrateur

(084846.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

HELBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 13.781.

Il résulte d'une décision du Conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084866.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

KJM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 2, avenue Dr Gaasch.
R. C. Luxembourg B 84.087.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, septembre 2005.

Signature.

(084903.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

BROKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 55.873.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour BROKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(084850.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

BROKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 55.873.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour BROKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(084851.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CONSTRUMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 36.966.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2005, réf. DSO-BI00062, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSTRUMAT S.A.

Signature

(084920.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

USINES ROBOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 13, rue de Godbrange.
R. C. Luxembourg B 11.621.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI00067, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société USINES ROBOTO, S.à r.l.

Signature

(084922.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

GPI INVEST, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 52.353.084,-.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 99.452.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 30 juin 2005, les mandats des membres du Conseil de surveillance:

Baron Berghmans, Président, membre, Hoyoux 1, B-4560 Clavier Les Avins en Condroz, Belgique,

Monsieur Léon A. Lhoist, membre, 8, avenue des Fleurs, B-1150 Bruxelles, Belgique, ont été renouvelés pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir noter que Monsieur Jean-Pierre Berghmans se fait nommer Baron Berghmans.

Nous vous demandons de bien vouloir aussi prendre note du changement d'adresse de Monsieur Léon A. Lhoist.

Ensuite, cette assemblée a appelé aux fonctions de membre du Conseil de surveillance Monsieur Cornelius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders. Son mandat, pour une durée d'un an, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

Le conseil de Surveillance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, membre;
- Monsieur Léon A. Lhoist, membre;
- Baron Berghmans, membre, Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour GPI INVEST
GPI S.A.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03525. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084849.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

TRHABOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Bâtiment MGM, z.a.r.e. îlot ouest.
R. C. Luxembourg B 97.068.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 6 septembre 2005.

Signature.

(084944.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

EURO PARTNER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 63.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour la société
F. Fagnoul
Administrateur-délégué

(084945.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SICAV ALCYON, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.360.

Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2005 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Stéphane Toullieux,
E.B.P.F., 17, avenue George V, F-75008 Paris.
- Monsieur Didier le Menestrel,
E.B.P.F., 17, avenue George V, F-75008 Paris.
- Monsieur Marc Craquelin,
E.B.P.F., 17, avenue George V, F-75008 Paris.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.

Pour SICAV ALCYON, Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084997.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

MIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.
R. C. Luxembourg B 73.899.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour la société

Signature

Gérant administratif

(084930.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

MIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.
R. C. Luxembourg B 73.899.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour la société

Signature

Gérant administratif

(084928.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

MIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.
R. C. Luxembourg B 73.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour la société

Signature

Gérant administratif

(084932.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SPECTRA PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 2, Am Fuurt.
R. C. Luxembourg B 57.136.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 septembre 2005

Il résulte des décisions de l'assemblée que,

les démissions de:

Mme Helene Boriths Müller, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société,

M. Hans Joergen Frydendal, 2, Am Fuurt, L-7418 Buschdorf en tant qu'administrateur de la société,

et les nominations de:

M. Ole Vang Andersen, 13, Agnethevej, DK-9000 Aalborg - Danemark en tant qu'administrateur de la société,

M. Ulrik Lund, 35, Classensgade, DK-2100 Copenhagen - Danemark en tant qu'administrateur de la société,

sont acceptées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085002.3/507/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

P.B. & T. AUTOMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 76.267.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 septembre 2005, enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2005, volume 532, folio 96, case 12, que la société anonyme P.B. & T. AUTOMATION S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B n° 76267, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C n° 737 du 7 octobre 2000:

- a modifié sa dénomination en P.B. & T. AUTOMATION S.A.;
- a limité sa durée jusqu'au 31 décembre 2030;
- a transféré son siège social, statutaire et administratif de L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, à I-Modena, strada nazionale del canaletto n. 450, Italie, et adopté la nationalité italienne;
- a approuvé la situation comptable de la société au 30 juin 2005;
- a procédé à une refonte complète des statuts de la société en langue italienne pour les adapter à la législation italienne;
- a accepté la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société;
- a procédé à des nominations statutaires.

Pour extrait conforme délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2005.

J. Seckler.

(084956.3/231/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CORNICHE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 59.199.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2005 a ratifié la décision prise par les administrateurs le 28 juillet 2004 de coopter M. Jürgen Donicht au Conseil d'Administration.

VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommées Administrateurs en remplacement de MM. Jean Faber, Manuel Bordignon et Christophe Mouton, démissionnaires.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de M. Stéphane Best, démissionnaire.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes, nouvellement élus, viendront à échéance en même temps que celui de M. Jürgen Donicht, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Par décision de cette même assemblée, le siège social de la société a été transféré du 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour CORNICHE FINANCE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084985.3/1017/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CORNICHE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 59.199.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour CORNICHE FINANCE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(084861.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

8060

BSI ART COLLECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 79.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 septembre 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(085006.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

HCEPP II LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 90.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 septembre 2005.

H. Hellinckx

(085007.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

LORENTZEN & STEMOCO & SOBELNORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.271.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2005

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour trois ans. Leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pendant cette période est composé comme suite:

- Sjuve Kjetil, administrateur, demeurant à N-1365 Blommenholm en Norvège,
- Stove Lorentzen Axel, administrateur, demeurant à N-0787 Oslo en Norvège,
- Van Mael Marc, administrateur, demeurant à B-2600 Anvers en Belgique,
- Van Mael Luc, administrateur, demeurant à B-9631 Sint-Martens-Latem en Belgique,
- De Zarobe Manuel, administrateur, demeurant à F-92200 Neuilly sur Seine en France,
- Guerin Olivier, administrateur, demeurant à F-75017 Paris en France.

Réviseur d'Entreprises:

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises de M. Fons Mangen demeurant à L-9088 Ettelbrück pour une durée de trois ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085011.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

KERGRAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.574.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour KERGRAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084986.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

8061

KERGRAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.574.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour KERGRAL S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(084857.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

KERGRAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.574.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour KERGRAL S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(084859.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

KERGRAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.574.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour KERGRAL S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(084860.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

FORTUNALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 99.876.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FORTUNALUX S.A. tenue au siège social de la société en date du 21 juin 2005 que:

L'assemblée accepte la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2005 et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement, avec effet au 1^{er} janvier 2005, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Cette dernière terminera le mandat de celle qu'elle remplace, à savoir jusqu'au 13 février 2010.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085055.3/304/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

GK & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 6A, rue Semecht.
R. C. Luxembourg B 77.441.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour le gérant

G. Kerger

(085031.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SCHAEFFER ENGINEERING ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 110.404.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

J. Elvinger.

(085041.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

JEMEPPE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.161.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre ANCHOR MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Charles House, Charles Street, St Helier, Jersey JE4 5TD, et BALCHAN NOMINEES LIMITED, avec siège social à Old Bank Chambers, Grande Rue, St Martins, Guernsey, GY1 3 WZ, prenant effet le 7 mars 2005, que cinq cent (500) parts sociales de la société à responsabilité limitée JEMEPPE LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 7 mars 2005 par BALCHAN NOMINEES LIMITED, préqualifiée.

Il en résulte que ANCHOR MANAGEMENT LIMITED ne détient plus de parts sociales dans JEMEPPE LUXEMBOURG, S.à r.l. et que BALCHAN NOMINEES LIMITED est l'associé unique de JEMEPPE LUXEMBOURG, S.à r.l. et détient, depuis le 7 mars 2005, les 500 parts sociales dans JEMEPPE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Gammal

Mandataire

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(085082.3/230/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

GEOCONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen.
R. C. Luxembourg B 101.985.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2004

Le Conseil d'Administration nomme, conformément à l'article neuf des statuts, Monsieur Michael Nauheimer, administrateur-délégué, demeurant à 6, Auf der Wild (Allemagne), avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature à l'exception et dans les limites prévues à l'article dix des statuts.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086975.3/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

JEMEPPE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.161.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société le 5 septembre 2005

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 5 septembre 2005 que:

1. L'associé unique accepte la démission de M. Barry Shelton et M. David Kennedy de leur fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 mars 2005;
2. L'associé unique décide de nommer comme nouveaux gérants de la Société, avec effet au 7 mars 2005, pour une durée indéterminée, M. Roger John Barby, demeurant au 13 George Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BD et M. Roberto Pizzuti, demeurant au Domus Pacis, 6 Arculon Cottages, Mont Arrive, St Peter Port, Guernsey, GY1 2AD.

Par conséquent, les gérants de la Société sont les suivants:

1. HALSEY, S.à r.l.
2. M. Roberto Pizzuti
3. M. Roger John Barby

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signatures

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(085083.2/230/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

LUX ALLIANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.618.

- MONTEREY AUDIT, S.à r.l., expert-comptable, dénonce le siège social de la société LUX ALLIANCE S.A. avec R.C. Lux. 63.618, et domiciliée 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg a dater de ce jour.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD ayant son siège social à Tortola, BVI dénonce son mandat d'administrateur dans la société LUX ALLIANCE à dater de ce jour.

- La société INTERNATIONAL NET LTD ayant son siège social à Nassau, Bahamas, dénonce son mandat d'administrateur dans la société LUX ALLIANCE S.A. dater de ce jour.

- Jean Naveaux, demeurant professionnellement 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, dénonce son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué dans la société LUX ALLIANCE S.A. à dater de ce jour.

- La société MONTEREY AUDIT, S.à r.l. ayant son siège social à 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes dans la société LUX ALLIANCE S.A. à dater de ce jour.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

J. Naveaux

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085088.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

COLA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 83.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07689, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour COLA 2 S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(085312.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2005.

A.S. ADVENTURE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 36.735.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085123.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

SVMO, SOCIETE DE VENTE DE MACHINES OUTILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 75.851.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085125.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

TIMARU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.983.

Le bilan au 31 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085126.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

HIVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 45.452.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085128.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.
